

Yvelines
Conseil général

Département
des Yvelines

BULLETIN OFFICIEL
TOME I

N° 292 – Avril 2014

Publié le 13 mai 2014

Sommaire

ACTES REGLEMENTAIRES DU DEPARTEMENT

CABINET DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

numéro d'arrêté et date de signature	Intitulé de l'arrêté	Page
AD 2014-101 du 11 avril 2014	Présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.	1
AD 2014-102 du 11 avril 2014	Commission des contrats avec les communes et leurs établissements publics.	2
AD 2014-103 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Commission d'appel d'offres.	3
AD 2014-104 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Jury réuni pour les opérations de conception-réalisation.	4
AD 2014-105 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Jury de concours d'Architecture et d'Ingénierie.	5
AD 2014-106 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Commission de surveillance des établissements départementaux d'aide sociale. Centre maternel de Porchefontaine.	6
AD 2014-107 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Bureau de la commission exécutive du groupement d'intérêt public (GIP). Maison départemental des personnes handicapées (MDPH).	7
AD 2014-108 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Commission consultative paritaire mise en place pour les assistants maternels et les assistants familiaux agréés résidant dans le Département.	8
AD 2011-109 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines.	9
AD 2014-110 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Commission de sélection des appels à projets des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Commission de sélection des appels à projets mixtes Conseil Général / Agence Régionale de Santé.	10
AD 2014-111 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Commission de sélection des appels à projets des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Commission de sélection des appels à projets Conseil Général.	11
AD 2014-112 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil départemental de l'éducation nationale.	12
AD 2014-113 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Comité technique paritaire du centre hospitalier spécialisé « Charcot » à Plaisir.	13
AD 2014-114 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Commission de surveillance de la maison de l'enfance des Yvelines.	14
AD 2014-115 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Comité responsable du plan départemental d'amélioration du logement des plus démunis (PDALPD).	15

AD 2014-116 11 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de gestion de l'institut de formation sociale des Yvelines (IFSY).	16
AD 2014-117 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil d'administration de l'IUT de Mantes la Jolie.	17
AD 2014-118 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Jury de concours des villes, villages et maisons fleuries.	18
AD 2014-119 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.	19
AD 2014-120 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Commission relative au contingent départemental de logements.	20
AD 2014-121 du 11 avril 2014	Délégation de fonction. Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Instance décisionnelle.	21
AD 2014-122 du 14 avril 2014	Délégations de fonctions et de signatures.	22
AD 2014-142 du 15 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction des Finances.	29
AD 2014-143 du 15 avril 2014	Délégations de fonctions et de signatures.	31
AD 2014-148 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.	38
AD 2014-149 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Comité départemental de lutte contre la toxicomanie.	39
AD 2014-150 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Commission des Orgues.	40
AD 2014-151 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-germain-en-Laye.	41
AD 2014-152 du 18 avril 2014	Composition du groupe de pilotage de la commission consultative des gens du voyage.	42
AD 2014-153 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil consultatif de réussite éducative de la commune de Trappes.	43
AD 2014-154 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Commission locale d'information des installations nucléaires du Plateau de Saclay.	44
AD 2014-155 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Comité régional de l'habitat.	45
AD 2014-156 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Association des centres d'hébergement des Yvelines pour l'accès au logement (CAPLOGY).	46
AD 2014-157 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Comité départemental des retraités et des personnes âgées des Yvelines (CODERPA).	47

AD 2014-158 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Comité de pilotage dans la lutte contre le saturnisme infantile.	48
AD 2014-159 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Commission consultative des services publics locaux.	49
AD 2014-160 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Commission de délégation de service public.	50
AD 2014-161 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Assemblée générale de l'association du théâtre de Saint Quentin en Yvelines.	51
AD 2014-162 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Comité départemental d'incitation à la création artistique (CODICA).	52
AD 2014-163 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil d'administration de l'association « Théâtre de Sartrouville ».	53
AD 2014-164 du 18 avril 2014	Représentation du Conseil général des Yvelines au conseil d'administration du groupement d'intérêt public culturel « Port Royal des Champs ».	54
AD 2014-165 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil du musée départemental Maurice Denis « Le Prieuré » à Saint Germain en Laye.	55
AD 2014-166 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Jury du prix d'histoire locale.	56
AD 2014-167 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Association pour favoriser la création d'entreprises dans les Yvelines (AFACE).	57
AD 2014-168 du 18 avril 2014	Commission communale d'aménagement foncier d'Orphin.	58
AD 2014-169 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de l'unité de formation et de recherche de la faculté de Médecine Paris Ouest.	59
AD 2014-170 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Commission départementale d'orientation agricole.	60
AD 2014-171 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Comité d'orientation de l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines.	61
AD 2014-172 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil consultatif de réussite éducative de la commune de La Verrière.	62
AD 2014-173 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance de l'hôpital gériatrique de Plaisir Grignon.	63
AD 2014-174 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance du centre hospitalier de la Mauldre. Désignation du représentant du Conseil général des Yvelines.	64
AD 2014-175 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Comité consultatif de gestion du Biotope du « bout du monde » à Epône.	65
AD 2014-177 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes.	66

AD 2014-178 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Assemblée générale de l'association Ile de France Europe.	67
AD 2014-179 du 18 avril 2014	Désignation des représentants du conseil général à la commission de sélection pour les projets autorisés en application du c de l'article L 313-3 du code de l'action sociale et des familles (compétence mixte Département / agence régionale de santé).	68
AD 201-180 du 18 avril 2014	Désignation des représentants du conseil général à la commission de sélection pour les projets social ou médico-social pour les projets autorisés en application du a de l'article L 313-3 du code de l'action sociale et des familles (stricte compétence départementale).	69
AD 2014-181 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil départemental d'action sociale.	70
AD 2014-182 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Meulan Les Mureaux.	71
AD 2014-183 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance du centre hospitalier François Quesnay de Mantes la Jolie.	72
AD 2014-184 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance du centre hospitalier de Versailles.	73
AD 2014-185 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance du centre hospitalier de Rambouillet.	74
AD 2014-186 du 18 avril 2014	Conseil départemental de l'éducation nationale. Personnalité qualifiée.	75
AD 2014-187 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.	76
AD 2014-188 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance de l'institut Théophile Roussel à Montesson.	77
AD 2014-189 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance de l'hôpital psychiatrique « Charcot » à Plaisir.	78
AD 2014-190 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance du centre de gérontologie et d'accueil spécialisé à Chevreuse.	79
AD 2014-191 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance du centre de moyen séjour, pour convalescence, cure et réadaptation du Vésinet.	80
AD 2014-192 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de surveillance du centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion-Longchêne.	81
AD 2014-193 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil d'administration de l'école nationale supérieure du Paysage(ENSP).	82
AD 2014-194 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Conseil de l'école de l'Institut Universitaire de Formation des Maitres de l'Académie de Versailles.	83
AD 2014-195 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Comité départementale de l'information géographique.	84

AD 2014-196 du 18 avril 2014	Délégation de fonction. Commission exécutive du groupement d'intérêt public (GIP) Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).	85
AD 2014-197 du 18 avril 2014	Délégation de fonction et de signature. Commission exécutive du groupement d'intérêt public. Maison départementale des personnes handicapées des Yvelines.	86
AD 2014-198 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction des Affaires Juridiques.	87
AD 2014-199 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction du Développement territorial.	89
AD 2014-200 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction des Systèmes d'Information.	91
AD 2014-201 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction des Ressources Humaines.	93
AD 2014-202 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction des Routes et des Transports.	98
AD 2014-203 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction des Territoires d'Action sociale.	102
AD 2014-204 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction des Archives, du Patrimoine, de l'Archéologie et de la Culture.	105
AD 2014-205 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du Centre Maternel de Porchefontaine.	108
AD 2014-206 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie.	110
AD 2014-207 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction de la Politique Immobilière et de la Construction.	114
AD 2014-208 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du territoire de Seine et Mauldre.	116
AD 2014-209 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du territoire de Sud Yvelines.	119
AD 2014-210 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du territoire de Val De Seine et Oise.	122
AD 2014-211 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du territoire de Ville Nouvelle.	125
AD 2014-212 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Maison de l'Enfance des Yvelines.	128
AD 2014-213 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de l'Ecole départementale de Puériculture des Yvelines et de l'Institut de Formation Sociale des Yvelines.	130
AD 2014-214 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du Cabinet du Président du Conseil général.	132

AD 2014-215 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du territoire de Centre Yvelines.	134
AD 2014-216 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du territoire de Grand Versailles.	137
AD 2014-217 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du territoire du Mantois.	140
AD 2014-218 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du territoire de Saint Germain.	143
AD 2014-219 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction de la Commande Publique.	146
AD 2014-220 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.	148
AD 2014-221 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction de l'Environnement.	150
AD 2014-222 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein de la Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de la Santé.	152
AD 2014-223 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du territoire des Méandres de la Seine.	157
AD 2014-224 du 18 avril 2014	Délégation de signature au sein du Foyer Robert Carpentier.	160
AD 2014-225 du 23 avril 2014	Délégation de signature à Monsieur le Directeur général des Services du Département.	162
AD 2014-226 du 24 avril 2014	Recours en annulation du décret n° 2014-214 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Yvelines. Désignation du Cabinet Bardon & De Fay pour défendre les intérêts du Département.	164
AD 2014-227 du 28 avril 2014	Délégations de fonctions et de signatures.	165

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

numéro d'arrêté et date de signature	Intitulé de l'arrêté	Page
AD 2014-123 du 9 avril 2014	Ouverture et organisation de l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes sur le territoire de la commune de Richebourg avec extensions sur les communes de Tacoignières et Houdan.	171

DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

numéro d'arrêté et date de signature	Intitulé de l'arrêté	Page
AD 2014-124 du 31 mars 2014	Réaménagement de l'échangeur « Mantes Est » jusqu'au 31 mars 2015.	174

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

numéro d'arrêté et date de signature	Intitulé de l'arrêté	Page
AD 2014-125 du 31 décembre 2013	Fixant le budget de la coordination gérontologique locale Hôpital Local de Houdan – territoire de centre yvelines. 42 rue de Paris à Houdan.	178
AD 2014-126 du 31 décembre 2013	Fixant le budget de l'équipe médico-sociale Hôpital Local de Houdan – territoire de centre yvelines. 42 rue de Paris à Houdan.	180
AD 2014-127 du 25 mars 2014	Autorisant le foyer-logement « Les Genêts d'Or » situé 39 ter rue de la Bauduère aux Sables d'Olonne (Vendée) à accueillir, en hébergement complet, Mme Marguerite ROYER, bénéficiaire de l'aide sociale.	182

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTE

numéro d'arrêté et date de signature	Intitulé de l'arrêté	Page
AD 2014-128 du 28 mars 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à la Fondation « La Vie au Grand Air » - AETVS – 147 boulevard Roger Salengro à Mantes La Ville.	184
AD 2014-129 du 28 mars 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association JCLT – service d'orientation spécialisée – 79 rue de l'Eglise à Paris (15 ^{ème}).	186
AD 2014-130 du 28 mars 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables au service de prévention spécialisée MEDIANES Trappes – 2 Allée Camus à Trappes.	188
AD 2014-131 du 28 mars 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables au service de prévention spécialisée Médiannes Fontenay le Fleury Saint Cyr l'Ecole – 2 rue Alfred Dreyfus à Saint Cyr l'Ecole.	190
AD 2014-132 du 28 mars 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association Notre Dame de la Roche – centre éducatif et de formation de la Roche – 3 route départementale 58 à Lévis Saint Nom.	192
AD 2014-133 du 28 mars 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à La Nouvelle Etoile des Enfants de France – placement familial de Houdan – 44 rue des Mèches à Houdan.	194

AD 2014-134 du 28 mars 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables au service de prévention spécialisée IFEP sud « Rambouillet » à Rambouillet.	196
AD 2014-135 du 28 mars 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables au service de prévention spécialisée IFEP sud « Ablis » à Rambouillet.	198
AD 2014-136 du 28 mars 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables au service de prévention spécialisée IFEP sud Elancourt à Elancourt.	200
AD 2014-137 du 4 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association JCLT maison d'enfants à caractère social Foyer Jean Vilar – 117 boulevard du Maréchal Juin à Mantes la Jolie.	202
AD 2014-138 du 4 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables au Relai Jeunes des Prés – foyer éducatif l'Étape à Montigny le Bretonneux.	204
AD 2014-139 du 24 mars 2014	Autorisant la présidente de l'association « Baby Loup » sise 1, rue Camille Pelletan à Conflans Sainte Honorine, à ouvrir, à compter du 24 mars 2014, le multi-accueil collectif associatif dénommé « Baby Loup » et situé 1 rue Camille Pelletan à Conflans Sainte Honorine.	206
AD 2014-140 du 7 avril 2014	Changement des personnels de la crèche privée nommée « Babilou Bougival » sise 7 rue Claude Monet à Bougival.	210
AD 2014-141 du 7 avril 2014	Changement de personnel de direction de la crèche collective privée « La Ribambelle » située 1 rue Pierre Louis Guyard à Montesson, gérée par la société « Evancia SAS Babilou » sise 24 rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie (92).	212
AD 2014-144 du 7 avril 2014	Changement de la directrice de la crèche collective privée « Badiane » située 2 avenue de l'Europe à Chatou, gérée par la société « La Maison Bleue » sise 31 rue d'Aguesseau à Boulogne Billancourt (92).	214
AD 2014-145 du 9 avril 2014	Modulation de l'agrément et fermeture du multi accueil parental situé 50-52 rue Roger Salengro à Montesson.	216
AD 2014-146 du 9 avril 2014	Autorisant le président de la société « La Maison Bleue » sise 31 rue d'Aguesseau à Boulogne Billancourt (92) à exploiter, à compter du 2 janvier 2014, pour le compte du Conseil général des Yvelines, la crèche collective départementale dénommée « Jouvencel » située 4 rue Jouvencel à Versailles.	219
AD 2014-147 du 24 mars 2014	Portant autorisation d'ester en justice.	222
AD 2014-228 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à la Fondation Méquignon – Maisons des Enfants – 16 route de l'Abbé Méquignon à Elancourt.	223
AD 2014-229 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à la Fondation Méquignon – Placement familial – 16 route de l'Abbé Méquignon à Elancourt.	225

AD 2014-230 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à la Fondation Apprentis d'Auteuil – hébergement et pôle éducatif – 23/25 boulevard Michelet à Hardricourt.229	227
AD 2014-231 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association Saint Vincent – maison d'enfants à caractère social – 69 rue Paul Doumer à Vernouillet.	229
AD 2014-232 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association Saint Vincent – Service d'accueil d'urgence – 23 rue Ampère à Saint Germain en Laye.	231
AD 2014-233 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association Saint Vincent – Service Jeunes majeurs – 60 rue de la République à Saint Germain en Laye.	233
AD 2014-234 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association Saint Vincent – Foyers de Lorraine et Gai Logis – 10 rue de Lorraine à Saint Germain en Laye.	235
AD 2014-235 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables au Moulin Vert – foyer le Moulin Vert – 40 rue Moustier à Jambville.	237
AD 2014-236 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables au Moulin Vert – PF le Moulin Vert – 40 rue Moustier à Jambville.	239
AD 2014-237 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association JCLT – résidence Les Jeunes Pousses à Guerville.	241
AD 2014-238 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association JCLT – résidence Robert Vironneau – 102 rue de Villiers à Poissy.	243
AD 2014-239 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association Fernand Prévost – Foyer du parc de Clagny – 45 bis rue du Parc de Clagny à Versailles.	245
AD 2014-240 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à A.C.R. – service de prévention spécialisées – 72 rue Désiré Clément à Conflans Sainte Honorine.	247
AD 2014-241 du 10 avril 2014	Fixant la dotation annuelle de fonctionnement applicable au service de prévention spécialisée C.P.E.A. – 1 allée des Faons à La Celle Saint Cloud.	249
AD 2014-242 du 10 avril 2014	Fixant la dotation annuelle de fonctionnement applicable au service de prévention spécialisée à l'Association PREVER – service de prévention spécialisée PREVER – 7 rue Marcel Rivière à La Verrière.	251
AD 2014-243 du 10 avril 2014	Fixant la dotation annuelle de fonctionnement applicable au service de prévention spécialisée Fondation Les Apprentis d'Auteuil – service de prévention spécialisée – pôle accueil Jeunes – 15 avenue de Poissy à Chanteloup les Vignes.	253

AD 2014-244 du 10 avril 2014	Fixant la dotation annuelle de fonctionnement applicable au service de prévention spécialisée service versaillais de prévention Jeunes – service de prévention spécialisée – 26 D rue Henri Simon à Versailles.	255
AD 2014-245 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'ESSOR – dispositif éducatif multipolaire des Yvelines – 2 bis rue des Bourdonnais à Versailles.	257
AD 2014-246 du 10 avril 2014	Fixant la dotation annuelle de fonctionnement applicable au service de prévention spécialisée IFEP – service de prévention spécialisée IFEP Nord « Mantes la Ville » à Mantes la Jolie.	259
AD 2014-247 du 10 avril 2014	Fixant le budget de l'établissement ou du service et les tarifs journaliers afférents applicables à l'association Saint Vincent – service d'accueil d'urgence – 23 rue Ampère à Saint Germain en Laye.	261
AD 2014-248 du 10 avril 2014	Fixant la dotation annuelle de fonctionnement applicable au service de prévention spécialisée IFEP – service de prévention spécialisée IFEP nord « Mantes la Jolie » à Mantes la Jolie.	263
AD 2014-249 du 10 avril 2014	Fixant la dotation annuelle de fonctionnement applicable au service de prévention spécialisée IFEP – service de prévention spécialisée – IFEP nord « Aubergenville » à Aubergenville.	265



Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-101

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES

Le Président du Conseil Général,

Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L. 1424-27,

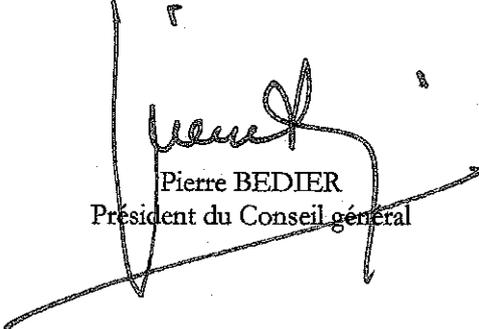
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

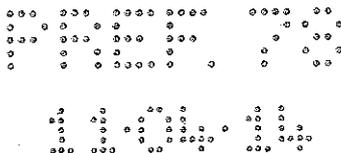
Arrête :

Article premier : Monsieur Alexandre JOLY, Vice-Président du Conseil général est désigné, pour présider en lieu et place du Président du Conseil Général, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-102

COMMISSION DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

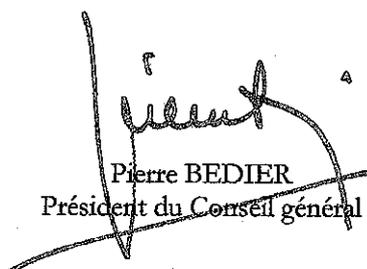
ARRETE :

Article premier : Monsieur Hervé PLANCHENAU, Vice-Président du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général



Certifié exécutoire conformément à l'article
L3131-1 du Code général des collectivités
territoriales

Transmission au contrôle de la légalité le 11-04-2014

Affichage le 11-04-2014

Publié au Bulletin Officiel Départemental
n° 292 - AVRIL 2014



Yvelines
Conseil général

Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-103
DELEGATION DE FONCTION
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

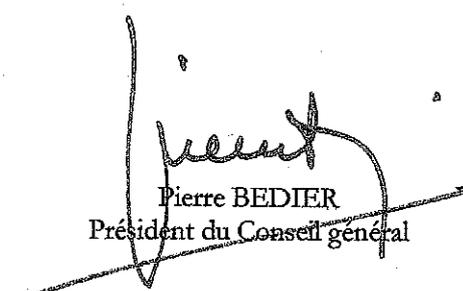
ARRETE :

Article premier : Monsieur Hervé PLANCHENAU, Vice-Président du Conseil général représentera le Président du Conseil général à la présidence de la Commission d'appel d'offres.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

11 AVR. 2014


Pierre BÉDIER
Président du Conseil général





CABINET DU PRESIDENT
SERVICE ADMINISTRATIF DE L'ASSEMBLEE

ARRETE N° AD 2014-104

DELEGATION DE FONCTION JURY REUNI POUR LES OPERATIONS DE CONCEPTION-REALISATION

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

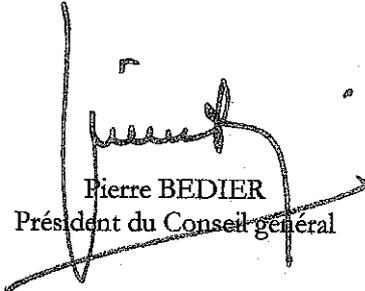
ARRETE :

Article premier : Monsieur Hervé PLANCHENAULT, Vice-président du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence du jury réuni pour les opérations de conception-réalisation.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Versailles, le

11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général



Certifié exécutoire conformément à l'article
L3131-1 du Code général des collectivités
territoriales

Transmission au contrôle de la légalité le 11-04-2014
Affichage le 11-04-2014
Publié au Bulletin Officiel Départemental
n° 292 - AVRIL 2014



Yvelines
Conseil général

CABINET DU PRESIDENT
SERVICE ADMINISTRATIF DE L'ASSEMBLEE

ARRETE N° AD 2014-105

**DELEGATION DE FONCTION
JURY DE CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

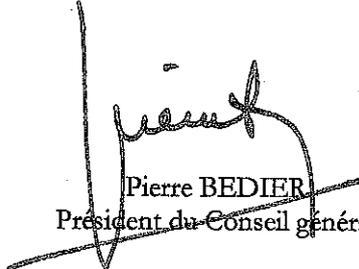
ARRETE :

Article premier : Monsieur Hervé PLANCHENAU, Vice-président du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence du jury de concours d'architecture et d'ingénierie.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Versailles, le

11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-106

DELEGATION DE FONCTION COMMISSION DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DEPARTEMENTAUX D'AIDE SOCIALE CENTRE MATERNEL DE PORCHEFONTAINE A VERSAILLES

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

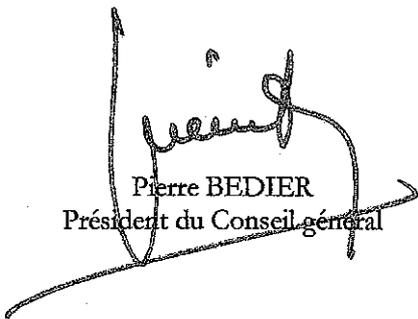
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

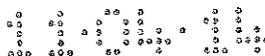
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Olivier LEBRUN, Membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence de la Commission de surveillance du centre maternel de Porchefontaine à Versailles.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-107

**DELEGATION DE FONCTION
BUREAU DE LA COMMISSION EXECUTIVE
DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP)
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

Vu l'arrêté relatif à la composition de la Commission exécutive du groupement d'intérêt public maison départementale des personnes handicapées (MDPH),

ARRETE :

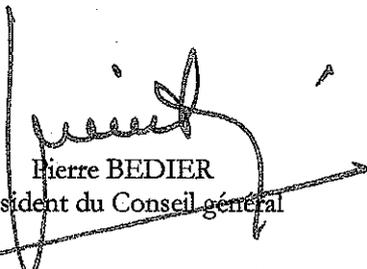
Article 1er : Monsieur Olivier DELAPORTE, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général, en tant que membre titulaire au bureau de la commission exécutive du groupement d'intérêt public - maison départementale des personnes handicapées.

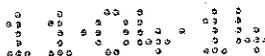
Article 2 : Monsieur Daniel LEVEL, Membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général, en tant que membre suppléant au bureau de la commission exécutive du groupement d'intérêt public - maison départementale des personnes handicapées.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-108

DELEGATION DE FONCTION COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE MISE EN PLACE POUR LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES ASSISTANTS FAMILIAUX AGREES RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Olivier LEBRUN, Membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera le Président du Conseil général en tant que membre titulaire à la Commission consultative paritaire mise en place pour les assistants maternels et les assistans familiaux agréés résidant dans le Département.

Article 2 : Monsieur Ghislain FOURNIER, Vice-Président du Conseil général représentera le Président du Conseil général en tant que membre suppléant à la Commission consultative paritaire mise en place pour les assistants maternels et les assistants familiaux agréés résidant dans le Département.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-109

**DELEGATION DE FONCTION
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES YVELINES**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code de Commerce,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Industrie cinématographique,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,

Vu le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial,

Vu l'arrêté n° 09-003/DDD du 12 janvier 2009 de Madame la Préfète portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

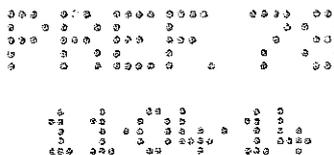
ARRETE :

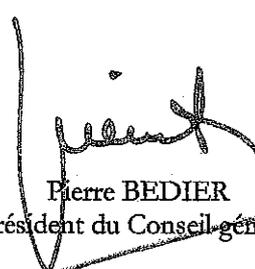
Article Premier : A compter de la date de signature du présent arrêté, Monsieur Philippe TAUTOU, Conseiller général des Yvelines, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la Commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe TAUTOU, le Président du Conseil général sera représenté à cette commission par Monsieur Joël LOISON.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014




Pierre BEDIER
Président du Conseil général



Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-10

**DELEGATION DE FONCTION
COMMISSION DE SELECTION DES APPELS A PROJETS DES ETABLISSEMENTS
ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX**

**COMMISSION DE SELECTION DES APPELS A PROJETS MIXTES
« CONSEIL GENERAL / AGENCE REGIONALE DE SANTE »**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

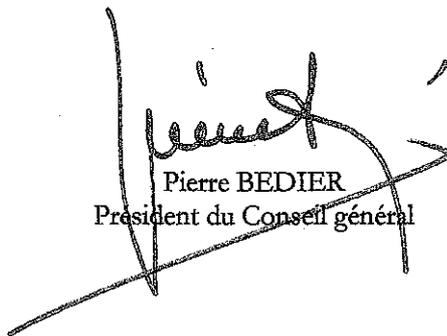
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Daniel LEVEL, Membre de la Commission permanente du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein de la commission de sélection des appels à projets des établissements et services sociaux et médico-sociaux - commission de sélection des appels à projets mixtes « Conseil général / Agence Régionale de Santé ».

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-AAA

DELEGATION DE FONCTION COMMISSION DE SELECTION DES APPELS A PROJETS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

COMMISSION DE SELECTION DES APPELS A PROJETS « CONSEIL GENERAL »

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

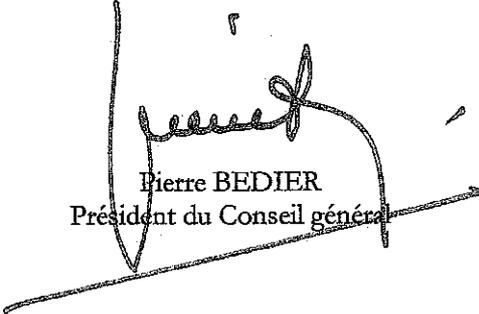
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

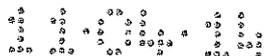
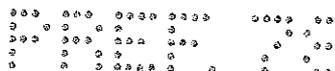
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Daniel LEVEL, Membre de la Commission permanente du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein de la commission de sélection des appels à projets des établissements et services sociaux et médico-sociaux - commission de sélection des appels à projets « Conseil général ».

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-112

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

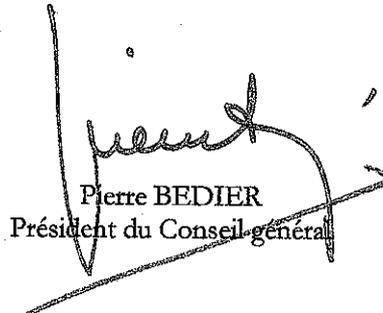
ARRETE :

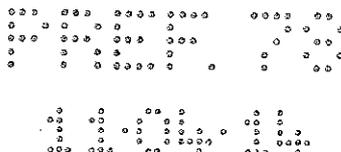
Article 1er : Monsieur Pierre LEQUILLER, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-113
DELEGATION DE FONCTION
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE "CHARCOT" A PLAISIR

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

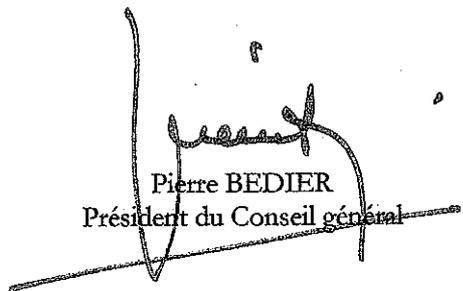
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

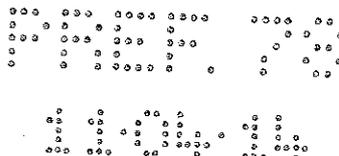
ARRETE :

Article premier : Monsieur Philippe PIVERT, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein du Comité technique paritaire du Centre hospitalier spécialisé "Charcot" à Plaisir.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-114

DELEGATION DE FONCTION COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON DE L'ENFANCE DES YVELINES

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

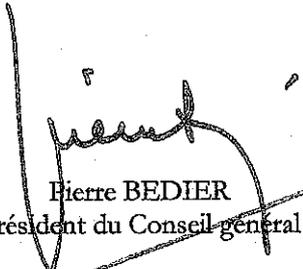
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

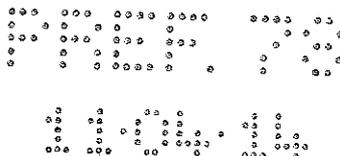
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Olivier LEBRUN, Membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence de la Commission de surveillance de la Maison de l'Enfance des Yvelines.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-115

DELEGATION DE FONCTION COMITE RESPONSABLE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DU LOGEMENT DES PLUS DEMUNIS (PDALPD)

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

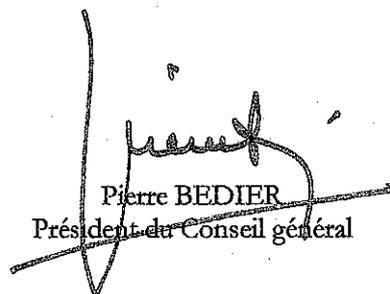
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

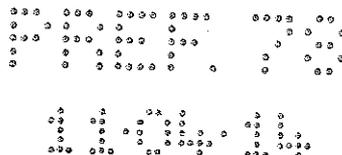
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Philippe TAUTOU, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au Comité responsable du plan départemental d'amélioration du logement des plus démunis (PDALPD).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-116

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT DE FORMATION SOCIALE DES YVELINES (IFS)

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

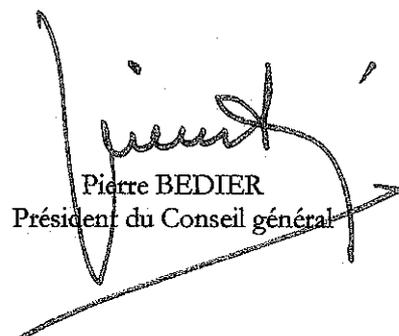
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Olivier LEBRUN, Membre de la Commission permanente du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de gestion de l'Institut de Formation sociale des Yvelines.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-117

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IUT DE MANTES-LA-JOLIE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

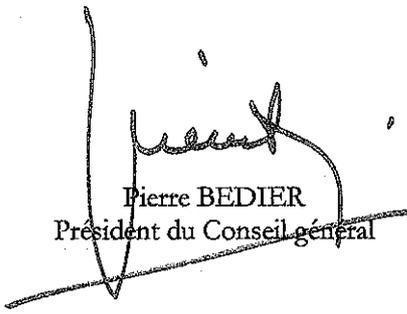
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Jean-François RAYNAL, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au Conseil d'administration de l'IUT de Mantes-la-Jolie.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BÉDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-118

DELEGATION DE FONCTION JURY DE CONCOURS DES VILLES, VILLAGES ET MAISONS FLEURIS

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

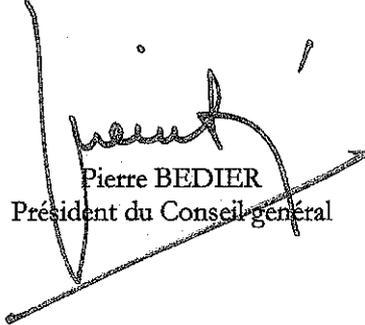
ARRETE :

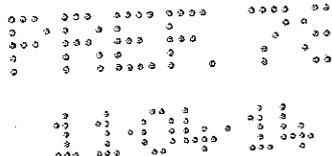
Article 1^{er} : Monsieur Daniel LEVEL, Membre de la Commission permanente du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au jury de concours des villes, villages et maisons fleuries.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-119

DELEGATION DE FONCTION COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

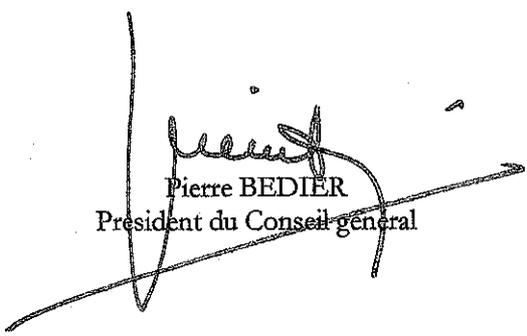
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

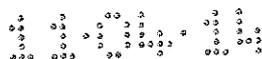
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Jean-François BEL, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-120

DELEGATION DE FONCTION COMMISSION RELATIVE AU CONTINGENT DEPARTEMENTAL DE LOGEMENTS

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

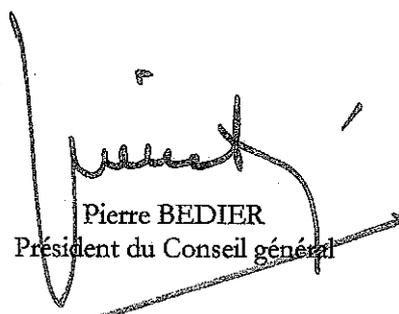
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

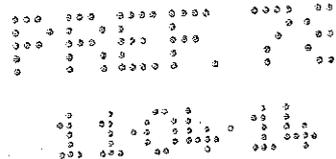
ARRETE :

Article premier : Monsieur Daniel LEVEL, Conseiller général des Yvelines, délégué au Personnel, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence de la Commission relative au contingent départemental de logements.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-121

DELEGATION DE FONCTION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) INSTANCE DECISIONNELLE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

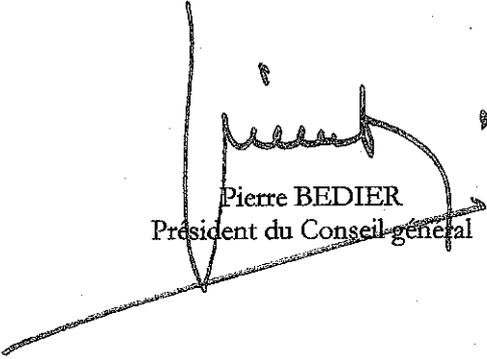
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

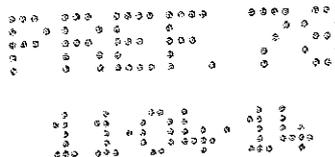
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Philippe TAUTOU, Conseiller général représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein de l'instance décisionnelle du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 11 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-122

DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines en date du 11 avril 2014 relative à l'élection de Monsieur Pierre BEDIER à la présidence du Conseil général,

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines en date du 11 avril 2014 relative à l'affectation des élus à chacun des postes de la Commission permanente du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

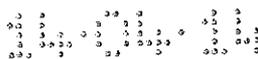
Dans le cadre des compétences dévolues à la Collectivité départementale,

Article premier : Monsieur Pierre LEQUILLER, 1^{er} Vice-président du Conseil général est délégué aux affaires scolaires, universitaires et au patrimoine, ainsi qu'aux archives départementales et à la culture.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans les domaines des affaires scolaires, universitaires, au patrimoine et à la culture pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales et tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans le domaine des archives afin de signer tout courrier ayant un caractère décisionnel, toute convention soumise à l'approbation de l'Assemblée départementale, toute convention passée avec les communes du Département relative au sauvetage d'archives ou au sauvetage d'objets mobiliers, toute autorisation d'exercer le droit de préemption dans le domaine des archives et tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics relatif aux archives départementales.

Article 2 : Monsieur Jean-François BEL, 2^{ème} Vice-président du Conseil général est délégué à l'environnement et à la protection du patrimoine naturel des Yvelines, au développement durable, aux espaces verts, aux parcs départementaux, aux forêts et à la chasse.



Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales, cotisations et tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics concernant : les contrats eau, les contrats berges, les contrats paysage, les parcs naturels régionaux (PNR) du Vexin français et de la Haute Vallée de Chevreuse, l'insertion de réseaux dans l'environnement, le programme exceptionnel d'insertion des réseaux en zone urbaine, les espaces naturels sensibles (ENS), les déchetteries et l'élimination des dépôts sauvages, les associations de protection de l'environnement ou à but environnemental, les études sur l'eau et le ruissellement, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER), le syndicat mixte de la Seine et de l'Oise (SMSO), le comité du bassin hydrographique de la Mauldre (COBAHMA), le service d'assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration (SATESE), la cellule d'assistance technique pour l'entretien des rivières (CATR), l'inspection générale des carrières (IGC), les véhicules propres, le développement durable, l'entretien des espaces verts et le suivi des travaux dans le parc départemental de Montesson.

En outre, délégations de fonction et de signature lui sont également attribuées pour les baux, conventions, acquisitions et cessions intéressant le patrimoine départemental.

Article 3 : Monsieur Hervé PLANCHENAULT, 3^{ème} Vice-Président du Conseil Général est délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Politique Contractuelle et à la Politique Foncière.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales concernant : les études de définition de projets de territoire et de préfiguration de regroupement intercommunal, les contrats ruraux, les contrats départementaux, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), le plan d'urgence Seine Aval, le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (le FACE) et le fonds départemental d'action foncière (FDAF).

Délégation de fonction et de signature lui est également attribuée en matière de marché public s'agissant de l'ouverture des plis et des décisions prises dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres du fait de ses fonctions de Président de ladite Commission pour toute lettre, réponse, demande ou réclamation relevant des décisions prises dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 4 : Monsieur Ghislain FOURNIER, 4^{ème} vice-président du Conseil général est délégué à l'action sociale.

A ce titre, Monsieur Ghislain FOURNIER a en charge les Territoires d'action sociale, les Contrats Sociaux de Territoire, et les aides individuelles.

Délégation de fonction et de signature lui est octroyée s'agissant des Contrats Départementaux Sociaux de Ville (CDSV), des Contrats d'objectifs signés avec les communes ou les partenaires locaux ainsi que des protocoles de coordination partenariale avec les communes.

Plus particulièrement s'agissant de l'insertion sociale, délégation de fonction et de signature lui est octroyée pour :

- Les aides individuelles,
- Toutes les conventions pour la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du FSL,
- Tous les bons de secours d'urgence dont le montant est supérieur à 762,25 euros.

Concernant la Promotion de la santé et de la Famille, délégation de fonction et de signature lui est octroyée pour :

- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics,
- Toutes les conventions pour la gestion des centres de Protection Maternelle et Infantile,
- Toutes les injonctions aux structures d'accueil de la petite enfance de réaliser des travaux ou aménagements de sécurité,
- Tous les arrêtés fixant la dotation des Centres d'action Sociale Précoce.

Article 7 : Monsieur Jean-Marie TETART, 7^{ème} Vice-président du Conseil général est délégué aux déplacements, à la programmation routière, aux travaux routiers, à la gestion et l'exploitation de la route, aux transports et aux circulations douces, et à la coopération décentralisée.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence, notamment pour signer tous les courriers, conventions, arrêtés, compte rendu et décision concernant les études et programmation routière, tous les courriers, conventions, arrêtés, notification, décision concernant l'entretien, la gestion et l'exploitation du réseau routier départemental, tous les courriers, arrêtés, notification, décision concernant les travaux sur routes départementales, tout acte notarié ou administratif, tout courrier et toute décision relatifs aux procédures d'aliénation ou d'acquisition foncière à l'amiable ou par expropriation ainsi que tous les courriers s'y afférents, tous les documents relatifs aux opérations de déclassement, tous les arrêtés de consignation ou de déconsignation, toute convention d'occupation précaire, de servitude, d'indemnisation pour perte de récolte, tous les avis sur les documents d'urbanisme, sur les manifestations sportives, tous les courriers, arrêtés, notification de subventions aux communes en matière de voirie, les courriers de saisine d'avocat en matière d'expropriation.

En matière de transports, délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour signer les documents suivants :

- transports scolaires : les courriers d'attribution de subventions aux élèves internes et aux organisateurs de circuits spéciaux, les courriers aux communes et établissements scolaires faisant état du dispositif annuel du département en matière de subventionnement des transports scolaires,
- lignes régulières de transport public de voyageurs : les courriers d'attribution de subventions aux communes et à leurs groupements, les courriers aux communes ou à leurs groupement faisant état du dispositif annuel du département en matière de subventionnement des lignes régulières de transport.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour tout courrier, tout contrat, toute décision, avis, réponse ou réclamation, toute instruction, notification et décision de paiement de subventions, participations ou aides départementales concernant les circulations douces.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics relatifs à la voirie départementale, aux transports et circulations douces.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour tout courrier, tout contrat, toute décision, avis, réponse ou réclamation, toute instruction, notification et décision de paiement de subventions, à la coopération décentralisée.

Article 8 : Monsieur Jean-François RAYNAL, 8^{ème} Vice-président du Conseil général est délégué aux travaux dans les bâtiments départementaux, au patrimoine immobilier, au parc automobile, aux achats et moyens logistiques et aux assurances.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétences pour :

- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics entrant dans les domaines sus-visés.
- Toute lettre, réponse, demande ou réclamation concernant les marchés entrant dans les domaines sus-visés à l'exception de toute lettre, réponse, demande ou réclamation relevant de décisions prises dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BEL, ou lorsque cela intéresse la circonscription de ce dernier, pour les baux et conventions intéressant le patrimoine départemental.

Délégation de fonction et de signature lui est également attribuée pour :

- Les conventions UGAP,
- Les permis de construire et de démolir dans un des domaines sus-visés,
- Tout courrier et note engageant la collectivité dans un des domaines sus-visés,

géné

Article 9 : Monsieur Alexandre JOLY, ~~10^{ème}~~ Vice-président du Conseil général est délégué :

I - à la jeunesse et aux sports.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales et tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics.

II - à la gestion des bases de plein air et de loisirs.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ce domaine de compétence pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales.

géné

Article 10 : Monsieur Olivier DELAPORTE, ~~10^{ème}~~ Vice-président du Conseil général est délégué aux personnes âgées, personnes handicapées et équipements médico-sociaux (schéma des équipements).

Délégation de fonction et de signature lui est octroyée dans ces domaines de compétence pour :

- Tout arrêté de transfert d'autorisation d'établissement,
- Tout arrêté d'habilitation d'un établissement à l'aide sociale,
- Toute autorisation d'états de poursuite par voie de saisie octroyés au trésor public,
- Toute notification des budgets prévisionnels aux établissements et services prenant en charge les personnes âgées, et les adultes handicapés,
- Tout courrier de réponse à un recours gracieux,
- Tout acte de procédure effectué dans le cadre d'un recours contentieux,
- Tout courrier déclarant les dossiers complets pour les projets de création d'établissements nécessitant un avis du Comité Régional des Œuvres Sociales et Médico-Sociales (CROSMS),
- Toute demande d'avis aux maires sur les projets de création d'établissements nécessitant un avis du (CROSMS),
- Tous les contrats d'objectifs et de moyens et leurs avenants conclus dans le cadre de la programmation du schéma,
- Toutes les conventions et avenants relatifs aux établissements d'accueil de jour,
- La convention télé assistance,
- Toutes les conventions et avenants relatifs aux coordinations gérontologiques,
- Les arrêtés, règlement de fonctionnement, conventions et avenants relatifs au Comité départemental des retraités et personnes âgées des Yvelines (CODERPA),
- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics se rapportant au CODERPA et au dispositif de transport des personnes à mobilité réduite, PAM 78.

Article 11 : Monsieur Joël DESJARDINS, Conseiller Général, membre de la Commission permanente reçoit délégation de fonction et de signature dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes et de la formation professionnelle.

A ce titre, délégation de fonction et de signature lui est octroyée afin de signer tout courrier, acte, document, notification, convention concernant le fond d'aide aux jeunes (FAJ).

Article 12 : Monsieur Daniel LEVEL, Conseiller général, membre de la Commission permanente est délégué au personnel départemental, au villes, villages et maisons fleuris.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour signer toute note, lettre, mise en demeure, constat, réponse, décision, retrait de décision relatifs à l'organisation interne des services d'une part, au recrutement, à l'affectation, à la carrière (nomination, titularisation, mutation, cumul d'emploi, reclassement) à l'avancement de grade, à la promotion interne, aux positions administratives des agents, aux congés, aux accidents de service, à la procédure de notation et aux recours relatifs à la notation, à la suspension, à la discipline (y compris révocation) ainsi qu'aux cessations de fonctions (licenciement, retraite, démission) et à la radiation des cadres, à la cessation progressive d'activité, aux congés de fin d'activité, aux allocations chômage, aux candidatures de logements

sociaux, aux rentes viagères des agents d'autre part, ainsi que toute autre décision relative aux agents non titulaires de la Collectivité en matière de recrutement, de renouvellement d'engagement, de fin de contrat ou de résiliation des actes et contrats des agents non titulaires ainsi qu'en matière disciplinaire.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics relatif à son domaine de compétence.

Délégation de signature lui est attribuée pour signer toute décision relative à l'exercice du droit syndical et relative au fonctionnement et aux compétences des instances paritaires et plus particulièrement aux décisions relatives à l'hygiène et la sécurité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DELAPORTE, délégation de fonction et de signature lui est attribuée en matière de Personnes Agées, Personnes Handicapées et Equipements Médico-Sociaux (schéma des équipements).

- Tout arrêté de transfert d'autorisation d'établissement,
- Tout arrêté d'habilitation d'un établissement à l'aide sociale,
- Toute autorisation d'états de poursuite par voie de saisie octroyés au trésor public,
- Toute notification des budgets prévisionnels aux établissements et services prenant en charge les personnes âgées, et les adultes handicapés,
- Tout courrier de réponse à un recours gracieux,
- Tout acte de procédure effectué dans le cadre d'un recours contentieux,
- Tout courrier déclarant les dossiers complets pour les projets de création d'établissements nécessitant un avis du Comité Régional des Œuvres Sociales et Médico-Sociales (CROSMS),
- Toute demande d'avis aux maires sur les projets de création d'établissements nécessitant un avis du (CROSMS),
- Tous les contrats d'objectifs et de moyens et leurs avenants conclus dans le cadre de la programmation du schéma,
- Toutes les conventions et avenants relatifs aux établissements d'accueil de jour,
- La convention télé assistance,
- Toutes les conventions et avenants relatifs aux coordinations gérontologiques,
- Les arrêtés, règlement de fonctionnement, conventions et avenants relatifs au Comité départemental des retraités et personnes âgées des Yvelines (CODERPA),
- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics se rapportant au CODERPA et au dispositif de transport des personnes à mobilité réduite, PAM 78,

De plus, délégation de signature lui est attribuée pour tout acte relatif à l'organisation, à l'échelon départemental, du concours annuel des villes, villages et maisons fleuris.

Article 13 : Monsieur Olivier LEBRUN, Conseiller Général, membre de la Commission permanente, reçoit délégation de fonction et de signature pour la Maison de l'Enfance des Yvelines, le Centre Maternel Porchefontaine et la Commission consultative paritaire départementale (CCPD) mise en place pour les assistantes et assistants maternels agréés résidant dans le département.

Monsieur Olivier LEBRUN reçoit également délégation de fonction et de signature s'agissant des relations avec les assistantes maternelles et assistants familiaux.

Délégation de fonction et de signature lui est octroyée dans ce domaine pour tous les arrêtés relatifs aux élections à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) ainsi que tous les arrêtés de nomination des membres de la CCPD suite aux élections et tous les arrêtés modificatifs dans ce domaine.

Article 14 : Monsieur Philippe TAUTOU, Conseiller général, est délégué à l'urbanisme et à la politique du logement, et délégué au suivi de la commande publique.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence pour tout courrier, toute décision, avis, réponse ou réclamation, toute instruction, notification et décision de paiement de subventions participations ou aides départementales, tout contrat concernant l'élaboration de documents d'urbanisme locaux et les études d'urbanisme, les conventions pour la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) ainsi que les

Contrats de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR), les contrats départementaux de ville, le Grand projet de Ville (GPV) de Mantes-en-Yvelines, le GPV de Trappes-La Verrière, le GPV de Chanteloup-les-Vignes.

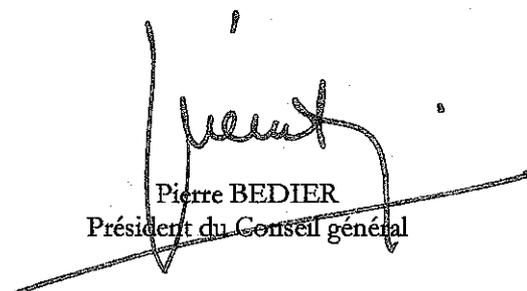
En cas d'absence ou d'empêchement d'un Vice-Président ou Conseiller Général, délégation de signature lui est attribuée pour signer tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics pour leurs domaines de compétence respectifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé PLANCHENAUT, Président de la Commission d'Appel d'Offres, délégation de fonction et de signature lui est également attribuée pour toute lettre, réponse, demande ou réclamation relevant des décisions prises dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 15 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la date de sa signature. Toutes dispositions contraires ou antérieures sont abrogées.

Article 16 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 14 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-142
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AU SEIN DE LA DIRECTION DES FINANCES

Le Président du Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Général en date du 11 avril 2014,

Sur proposition du Directeur général des services,

Arrête :

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Emmanuelle QUANTIN, Directeur des Finances, à l'effet de signer ou viser, dans la limite de ses attributions, tous documents, pièces ou correspondances administratives, notes et arrêts des pièces comptables, les états de frais de déplacement des collaborateurs de la direction, à l'exception des arrêtés de tous ordres, des notifications, des marchés, des contrats et de toute décision faisant grief.

Article 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté, délégation est donnée à Mme Emmanuelle QUANTIN à l'effet de signer les marchés, les bons de commande et ordres de service dans la limite de 7.600 € T.T.C., cette délégation étant par ailleurs accordée dans la limite annuelle de 22.800 € T.T.C. par fournisseur.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle QUANTIN, Directeur des Finances, délégation est donnée, à l'effet de signer ou viser, dans la limite de leurs attributions, tous documents, pièces ou correspondances administratives et arrêts des pièces comptables, à l'exception des arrêtés de tous ordres, des notifications, des marchés, des contrats et de toute décision faisant grief, à :

- Mme Valérie TANTIN, Chef du Service Budget,
- M. Sylvain GOULLET, Chef du Service Comptabilité Générale,
- Mme Maylis DENIAU, Chef de la Mission Etudes Financières et Fiscales et Chef du Service du Guichet Unique

et pour leurs attributions respectives :

BUDGET

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie TANTIN, à :

- M. Olivier CHATELAIN, Chargé de l'élaboration du budget,
pour le visa des rapports présentés en Commission Permanente,
- Mlle Magali LAHURE, Chargée de l'élaboration du budget,
pour le visa des rapports présentés en Commission Permanente.

COMPTABILITE GENERALE

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain GOULLET, à :

- Mme Catherine BAFFEREAU, Adjointe au chef de Service,
- Mme Jocelyne CLOCHEAU

et pour la signature des pièces comptables nécessaires à l'exécution budgétaire à l'exception de celles relevant du Cabinet du Président et de la Direction des Finances, à :

- Mme Jocelyne CLOCHEAU,

Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, délégation est donnée à Mme Emmanuelle QUANTIN, Directeur des Finances, pour conclure des contrats d'emprunt.

Article 4 : Délégation de signature est donnée pour effectuer des tirages ou des remboursements au titre des lignes de trésorerie ou de contrats d'emprunt en phase de mobilisation souscrites par le Département, à :

- Mme Emmanuelle QUANTIN, Directeur des Finances,

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle QUANTIN, à :

- M. Sylvain GOULLET, Chef du Service Comptabilité Générale,
- Mme Catherine BAFFEREAU, Adjointe au Chef de Service.

Article 5 : Dans les documents énumérés ci-dessus, il convient de préciser le sens des termes suivants :

* par arrêt des pièces comptables, il faut entendre les pièces comptables :

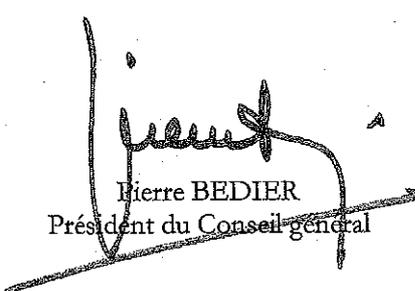
- d'engagement (dépenses et recettes)
- de recouvrement,
- de liquidation
- de mandatement
- de virements de crédits.

* les ordres de missions destinés aux collaborateurs de la Direction des Finances, sont signés par le Directeur des Finances. Ceux relatifs au Directeur sont signés par le Directeur Général des Services.

* les autorisations de poursuite sont signées par le Président du Conseil Général.

Article 6 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Versailles, le 15 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général

NOTIFIE LE :



Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-143

DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines en date du 11 avril 2014 relative à l'élection de Monsieur Pierre BEDIER à la présidence du Conseil général,

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines en date du 11 avril 2014 relative à l'affectation des élus à chacun des postes de la Commission permanente du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

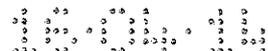
Dans le cadre des compétences dévolues à la Collectivité départementale,

Article premier : Monsieur Pierre LEQUILLER, 1^{er} Vice-président du Conseil général est délégué aux affaires scolaires, universitaires et au patrimoine, ainsi qu'aux archives départementales et à la culture.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans les domaines des affaires scolaires, universitaires, au patrimoine et à la culture pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales et tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans le domaine des archives afin de signer tout courrier ayant un caractère décisionnel, toute convention soumise à l'approbation de l'Assemblée départementale, toute convention passée avec les communes du Département relative au sauvetage d'archives ou au sauvetage d'objets mobiliers, toute autorisation d'exercer le droit de préemption dans le domaine des archives et tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics relatif aux archives départementales.

Article 2 : Monsieur Jean-François BEL, 2^{ème} Vice-président du Conseil général est délégué à l'environnement et à la protection du patrimoine naturel des Yvelines, au développement durable, aux espaces verts, aux parcs départementaux, aux forêts et à la chasse.



Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales, cotisations et tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics concernant : les contrats eau, les contrats berges, les contrats paysage, les parcs naturels régionaux (PNR) du Vexin français et de la Haute Vallée de Chevreuse, l'insertion de réseaux dans l'environnement, le programme exceptionnel d'insertion des réseaux en zone urbaine, les espaces naturels sensibles (ENS), les déchetteries et l'élimination des dépôts sauvages, les associations de protection de l'environnement ou à but environnemental, les études sur l'eau et le ruissellement, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER), le syndicat mixte de la Seine et de l'Oise (SMSO), le comité du bassin hydrographique de la Mauldre (COBAHMA), le service d'assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration (SATESE), la cellule d'assistance technique pour l'entretien des rivières (CATER), l'inspection générale des carrières (IGC), les véhicules propres, le développement durable, l'entretien des espaces verts et le suivi des travaux dans le parc départemental de Montesson.

En outre, délégations de fonction et de signature lui sont également attribuées pour les baux, conventions, acquisitions et cessions intéressants le patrimoine départemental.

Article 3 : Monsieur Hervé PLANCHENAUT, 3^{ème} Vice-Président du Conseil Général est délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Politique Contractuelle et à la Politique Foncière.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales concernant : les études de définition de projets de territoire et de préfiguration de regroupement intercommunal, les contrats ruraux, les contrats départementaux, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), le plan d'urgence Seine Aval, le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (le FACE) et le fonds départemental d'action foncière (FDAF).

Délégation de fonction et de signature lui est également attribuée en matière de marché public s'agissant de l'ouverture des plis et des décisions prises dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres du fait de ses fonctions de Président de ladite Commission pour toute lettre, réponse, demande ou réclamation relevant des décisions prises dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 4 : Monsieur Ghislain FOURNIER, 4^{ème} vice-président du Conseil général est délégué à l'action sociale.

A ce titre, Monsieur Ghislain FOURNIER a en charge les Territoires d'action sociale, les Contrats Sociaux de Territoire, et les aides individuelles.

Délégation de fonction et de signature lui est octroyée s'agissant des Contrats Départementaux Sociaux de Ville (CDSV), des Contrats d'objectifs signés avec les communes ou les partenaires locaux ainsi que des protocoles de coordination partenariale avec les communes.

Plus particulièrement s'agissant de l'insertion sociale, délégation de fonction et de signature lui est octroyée pour :

- Les aides individuelles,
- Toutes les conventions pour la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du FSL,
- Tous les bons de secours d'urgence dont le montant est supérieur à 762,25 euros.

Concernant la Promotion de la santé et de la Famille, délégation de fonction et de signature lui est octroyée pour :

- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics,
- Toutes les conventions pour la gestion des centres de Protection Maternelle et Infantile,
- Toutes les injonctions aux structures d'accueil de la petite enfance de réaliser des travaux ou aménagements de sécurité,
- Tous les arrêtés fixant la dotation des Centres d'action Sociale Précoce,

- Tout acte de procédure effectué dans le cadre d'un recours contentieux et découlant de décisions prises dans le domaine de la Promotion de la santé et de la Famille,
- Tout courrier se rapportant à la fermeture d'une structure d'accueil privée ou publique.

S'agissant de l'Aide Sociale à l'Enfance, délégation de fonction et de signature lui est octroyée pour :

- Tout courrier de demande d'avis au maire sur les projets de subventions aux associations
- Toutes conventions portant sur le subventionnement des associations ainsi que les courriers de transmission s'y rapportant,
- Toutes conventions de prévention spécialisée ainsi que les courriers de transmission s'y rapportant,
- Tout bon pour pouvoir dans le cadre du règlement des successions,
- Tout acte de procédure effectué dans le cadre d'un recours contentieux et découlant de décisions prises dans le domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics,
- Toutes autorisations d'états de poursuite par voie de saisie octroyés au Trésor Public,
- Toute notification des résultats des conseils d'administration des équipes de prévention aux maires et gestionnaires concernés,
- Tout document, courrier, convention, instruction, notification d'attribution et décisions de paiement de subventions participations ou aides départementales relatifs au programme exceptionnel petite enfance.

Article 5 : Monsieur Yves VANDEWALLE, 5^{ème} Vice-président du Conseil général est délégué au développement économique, à l'emploi, au tourisme et à l'agriculture.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence pour tout courrier, toute décision, avis, réponse ou réclamation, toute instruction, notification et décision de paiement de subventions, participations ou aides départementales, tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics, tout contrat concernant les pépinières d'entreprises et zones d'activités (Z.A.), les participations du Département à des salons en vue du développement économique, la recherche-développement innovation, le soutien aux PME/PMI, les aides aux commerces multiservices en milieu rural, la chambre d'agriculture, le site Yvelines compétences, les transferts de licences de débit de boissons, les organismes apportant des aides aux entreprises et la délégation de service public « Haut débit ».

Délégation de signature lui est attribuée pour les décisions de paiement des subventions pour les projets structurants et les études préalables au titre du développement économique.

Article 6 : Monsieur Pierre FOND, 6^{ème} Vice-Président du Conseil Général est délégué à l'insertion et à la mise en œuvre des contrats aidés.

Délégation de fonction et de signature lui est octroyée dans ces domaines de compétence pour :

- Les contrats aidés et les conventions mettant en œuvre lesdits contrats,
- Les dérogations aux contrats aidés,
- Les conventions locales de partenariat pour la mise en œuvre de la nouvelle politique d'insertion,
- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics passés dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'Insertion et du Plan Départemental d'Insertion (PDI),
- Toutes les conventions pour la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du PDI,
- Les conventions passées pour la mise en œuvre d'actions décidées dans le cadre de la politique de la Ville,
- Tous les documents et actes relatifs à l'instruction des dossiers Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et Revenu de Solidarité Active (RSA) donnant lieu à dépôt de plainte auprès du procureur ou à recours devant les juridictions ainsi que tous les actes de procédure en découlant,
- Toutes les décisions de suspension ou arrêt du droit au RMI et au Revenu de Solidarité Active (RSA) et tous les actes s'y rapportant,
- Toutes les décisions concernant les remises ou réductions de dette relative au RMI et Revenu de Solidarité Active (RSA).

Article 7 : Monsieur Jean-Marie TETART, 7^{ème} Vice-président du Conseil général est délégué aux déplacements, à la programmation routière, aux travaux routiers, à la gestion et l'exploitation de la route, aux transports et aux circulations douces, et à la coopération décentralisée.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence, notamment pour signer tous les courriers, conventions, arrêtés, compte rendu et décision concernant les études et programmation routière, tous les courriers, conventions, arrêtés, notification, décision concernant l'entretien, la gestion et l'exploitation du réseau routier départemental, tous les courriers, arrêtés, notification, décision concernant les travaux sur routes départementales, tout acte notarié ou administratif, tout courrier et toute décision relatifs aux procédures d'aliénation ou d'acquisition foncière à l'amiable ou par expropriation ainsi que tous les courriers s'y afférents, tous les documents relatifs aux opérations de déclassement, tous les arrêtés de consignation ou de déconsignation, toute convention d'occupation précaire, de servitude, d'indemnisation pour perte de récolte, tous les avis sur les documents d'urbanisme, sur les manifestations sportives, tous les courriers, arrêtés, notification de subventions aux communes en matière de voirie, les courriers de saisine d'avocat en matière d'expropriation.

En matière de transports, délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour signer les documents suivants :

- transports scolaires : les courriers d'attribution de subventions aux élèves internes et aux organisateurs de circuits spéciaux, les courriers aux communes et établissements scolaires faisant état du dispositif annuel du département en matière de subventionnement des transports scolaires,
- lignes régulières de transport public de voyageurs : les courriers d'attribution de subventions aux communes et à leurs groupements, les courriers aux communes ou à leurs groupement faisant état du dispositif annuel du département en matière de subventionnement des lignes régulières de transport.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour tout courrier, tout contrat, toute décision, avis, réponse ou réclamation, toute instruction, notification et décision de paiement de subventions, participations ou aides départementales concernant les circulations douces.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics relatifs à la voirie départementale, aux transports et circulations douces.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour tout courrier, tout contrat, toute décision, avis, réponse ou réclamation, toute instruction, notification et décision de paiement de subventions, à la coopération décentralisée.

Article 8 : Monsieur Jean-François RAYNAL, 8^{ème} Vice-président du Conseil général est délégué aux travaux dans les bâtiments départementaux, au patrimoine immobilier, au parc automobile, aux achats et moyens logistiques et aux assurances.

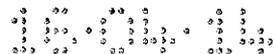
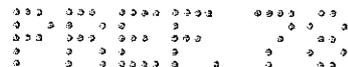
Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétences pour :

- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics entrant dans les domaines sus-visés.
- Toute lettre, réponse, demande ou réclamation concernant les marchés entrant dans les domaines sus-visés à l'exception de toute lettre, réponse, demande ou réclamation relevant de décisions prises dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BEL, ou lorsque cela intéresse la circonscription de ce dernier, pour les baux et conventions intéressant le patrimoine départemental.

Délégation de fonction et de signature lui est également attribuée pour :

- Les conventions UGAP,
- Les permis de construire et de démolir dans un des domaines sus-visés,
- Tout courrier et note engageant la collectivité dans un des domaines sus-visés.



Article 9 : Monsieur Alexandre JOLY, 9^{ème} Vice-président du Conseil général est délégué :

I - à la jeunesse et aux sports.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales et tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics.

II - à la gestion des bases de plein air et de loisirs.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ce domaine de compétence pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, toute instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides départementales.

Article 10 : Monsieur Olivier DELAPORTE, 10^{ème} Vice-président du Conseil général est délégué aux personnes âgées, personnes handicapées et équipements médico-sociaux (schéma des équipements).

Délégation de fonction et de signature lui est octroyée dans ces domaines de compétence pour :

- Tout arrêté de transfert d'autorisation d'établissement,
- Tout arrêté d'habilitation d'un établissement à l'aide sociale,
- Toute autorisation d'états de poursuite par voie de saisie octroyés au trésor public,
- Toute notification des budgets prévisionnels aux établissements et services prenant en charge les personnes âgées, et les adultes handicapés,
- Tout courrier de réponse à un recours gracieux,
- Tout acte de procédure effectué dans le cadre d'un recours contentieux,
- Tout courrier déclarant les dossiers complets pour les projets de création d'établissements nécessitant un avis du Comité Régional des Œuvres Sociales et Médico-Sociales (CROSMS),
- Toute demande d'avis aux maires sur les projets de création d'établissements nécessitant un avis du (CROSMS),
- Tous les contrats d'objectifs et de moyens et leurs avenants conclus dans le cadre de la programmation du schéma,
- Toutes les conventions et avenants relatifs aux établissements d'accueil de jour,
- La convention télé assistance,
- Toutes les conventions et avenants relatifs aux coordinations gérontologiques,
- Les arrêtés, règlement de fonctionnement, conventions et avenants relatifs au Comité départemental des retraités et personnes âgées des Yvelines (CODERPA),
- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics se rapportant au CODERPA et au dispositif de transport des personnes à mobilité réduite, PAM 78.

Article 11 : Monsieur Joël DESJARDINS, Conseiller Général, membre de la Commission permanente reçoit délégation de fonction et de signature dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes et de la formation professionnelle.

A ce titre, délégation de fonction et de signature lui est octroyée afin de signer tout courrier, acte, document, notification, convention concernant le fond d'aide aux jeunes (FAJ).

Article 12 : Monsieur Daniel LEVEL, Conseiller général, membre de la Commission permanente est délégué au personnel départemental, au villes, villages et maisons fleuris.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour signer toute note, lettre, mise en demeure, constat, réponse, décision, retrait de décision relatifs à l'organisation interne des services d'une part, au recrutement, à l'affectation, à la carrière (nomination, titularisation, mutation, cumul d'emploi, reclassement), à l'avancement de grade, à la promotion interne, aux positions administratives des agents, aux congés, aux accidents de service, à la procédure de notation et aux recours relatifs à la notation, à la suspension, à la discipline (y compris révocation) ainsi qu'aux cessations de fonctions (licenciement, retraite, démission) et à la radiation des cadres, à la cessation progressive d'activité, aux congés de fin d'activité, aux allocations chômage, aux candidatures de logements

sociaux, aux rentes viagères des agents d'autre part, ainsi que toute autre décision relative aux agents non titulaires de la Collectivité en matière de recrutement, de renouvellement d'engagement, de fin de contrat ou de résiliation des actes et contrats des agents non titulaires ainsi qu'en matière disciplinaire.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée pour tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics relatif à son domaine de compétence.

Délégation de signature lui est attribuée pour signer toute décision relative à l'exercice du droit syndical et relative au fonctionnement et aux compétences des instances paritaires et plus particulièrement aux décisions relatives à l'hygiène et la sécurité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DELAPORTE, délégation de fonction et de signature lui est attribuée en matière de Personnes Agées, Personnes Handicapées et Equipements Médico-Sociaux (schéma des équipements).

- Tout arrêté de transfert d'autorisation d'établissement,
- Tout arrêté d'habilitation d'un établissement à l'aide sociale,
- Toute autorisation d'états de poursuite par voie de saisie octroyés au trésor public,
- Toute notification des budgets prévisionnels aux établissements et services prenant en charge les personnes âgées, et les adultes handicapés,
- Tout courrier de réponse à un recours gracieux,
- Tout acte de procédure effectué dans le cadre d'un recours contentieux,
- Tout courrier déclarant les dossiers complets pour les projets de création d'établissements nécessitant un avis du Comité Régional des Œuvres Sociales et Médico-Sociales (CROSMS),
- Toute demande d'avis aux maires sur les projets de création d'établissements nécessitant un avis du (CROSMS),
- Tous les contrats d'objectifs et de moyens et leurs avenants conclus dans le cadre de la programmation du schéma,
- Toutes les conventions et avenants relatifs aux établissements d'accueil de jour,
- La convention télé assistance,
- Toutes les conventions et avenants relatifs aux coordinations gérontologiques,
- Les arrêtés, règlement de fonctionnement, conventions et avenants relatifs au Comité départemental des retraités et personnes âgées des Yvelines (CODERPA),
- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution, au règlement et à la résiliation des marchés publics se rapportant au CODERPA et au dispositif de transport des personnes à mobilité réduite, PAM 78,

De plus, délégation de signature lui est attribuée pour tout acte relatif à l'organisation, à l'échelon départemental, du concours annuel des villes, villages et maisons fleuris.

Article 13 : Monsieur Olivier LEBRUN, Conseiller Général, membre de la Commission permanente, reçoit délégation de fonction et de signature pour la Maison de l'Enfance des Yvelines, le Centre Maternel Porchefontaine et la Commission consultative paritaire départementale (CCPD) mise en place pour les assistantes et assistants maternels agréés résidant dans le département.

Monsieur Olivier LEBRUN reçoit également délégation de fonction et de signature s'agissant des relations avec les assistantes maternelles et assistants familiaux.

Délégation de fonction et de signature lui est octroyée dans ce domaine pour tous les arrêtés relatifs aux élections à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) ainsi que tous les arrêtés de nomination des membres de la CCPD suite aux élections et tous les arrêtés modificatifs dans ce domaine.

Article 14 : Monsieur Philippe TAUTOU, Conseiller général, est délégué à l'urbanisme et à la politique du logement, et délégué au suivi de la commande publique.

Délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence pour tout courrier, toute décision, avis, réponse ou réclamation, toute instruction, notification et décision de paiement de subventions participations ou aides départementales, tout contrat concernant l'élaboration de documents d'urbanisme locaux et les études d'urbanisme, les conventions pour la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) ainsi que les



Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-168

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

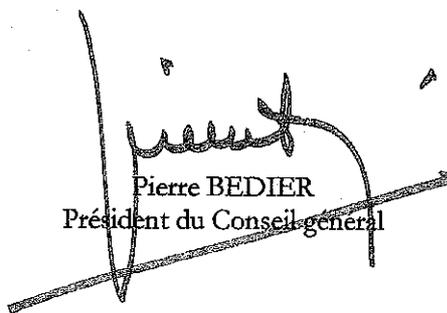
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Didier JOUY, Conseiller général des Yvelines, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général



Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-169

**DELEGATION DE FONCTION
COMITE DEPARTEMENTAL
DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

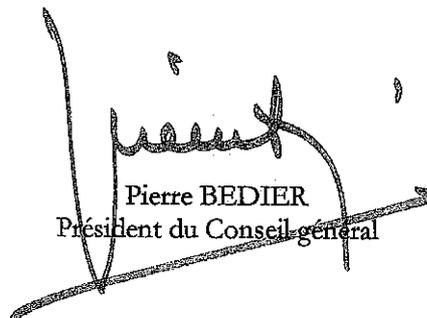
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

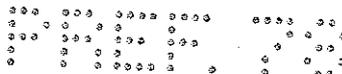
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Ghislain FOURNIER, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein du Comité départemental de lutte contre la toxicomanie.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-150

DELEGATION DE FONCTION COMMISSION DES ORGUES

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

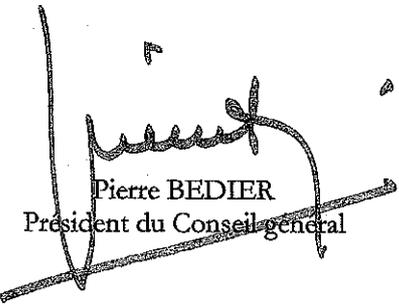
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Pierre LEQUILLER, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence de la Commission des Orgues.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-~~SI~~

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE POISSY - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

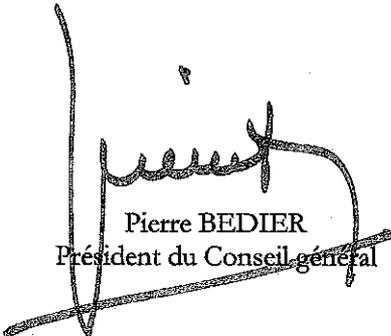
ARRETE :

Article premier : Monsieur Maurice SOLIGNAC, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Poissy - Saint-Germain-en-Laye.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-152

COMPOSITION DU GROUPE DE PILOTAGE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

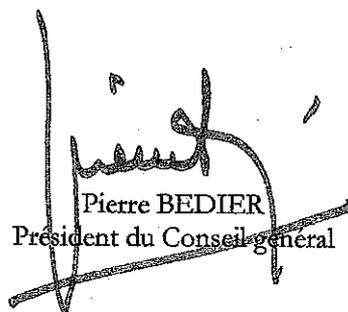
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Messieurs Jean-François BEL, Vice-Président du Conseil général et François DELIGNE, Conseiller général, sont désignés pour siéger au sein du groupe de pilotage de la Commission consultative des gens du voyage.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-153

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL CONSULTATIF DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA COMMUNE DE TRAPPES

Le Président du Conseil général des Yvelines,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

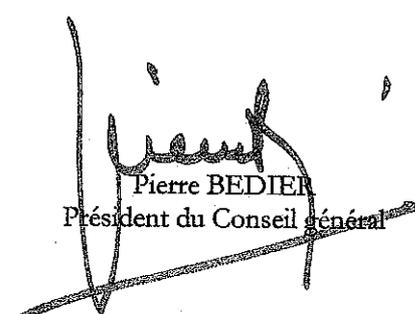
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

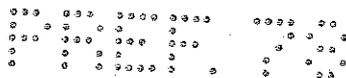
ARRETE :

Article 1er : Madame Jeanine MARY, Conseiller général représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein du Conseil consultatif de réussite éducative de la commune de Trappes.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-154

DELEGATION DE FONCTION COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DU PLATEAU DE SACLAY

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

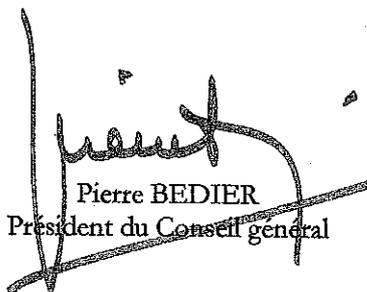
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

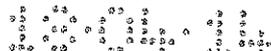
Article premier : Monsieur Joël LOISON, Conseiller général, est nommé délégué du Président du Conseil général des Yvelines pour siéger au sein de la Commission locale des installations nucléaires du Plateau de Saclay.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014



Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-155

DELEGATION DE FONCTION COMITE REGIONAL DE L'HABITAT

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

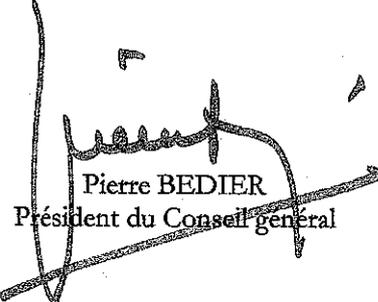
ARRETE :

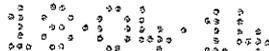
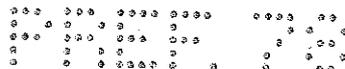
Article 1er : Monsieur Philippe TAUTOU, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au Comité régional de l'habitat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-156

DELEGATION DE FONCTION ASSOCIATION DES CENTRES D'HEBERGEMENT DES YVELINES POUR L'ACCES AU LOGEMENT (CAPLOGY)

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

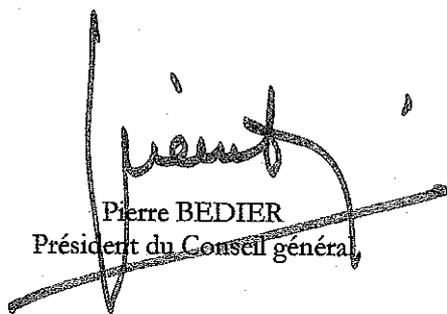
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

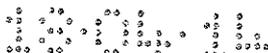
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Ghislain FOURNIER, Vice-président du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein de l'Association des centres d'hébergement des Yvelines pour l'accès au logement (CAPLOGY).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-157

**DELEGATION DE FONCTION
COMITE DEPARTEMENTAL DES RETRAITES
ET DES PERSONNES AGEES DES YVELINES
CODERPA**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

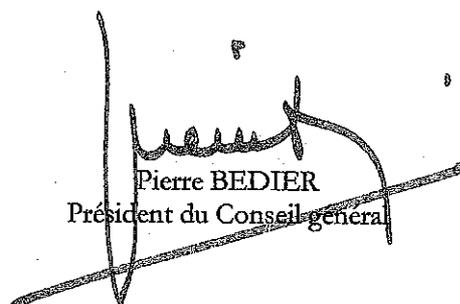
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Olivier DELAPORTE, Vice-président du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence du Comité départemental des Retraités et des Personnes Agées des Yvelines (CODERPA).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-158

DELEGATION DE FONCTION COMITE DE PILOTAGE DANS LA LUTTE CONTRE LE SATURNISME INFANTILE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

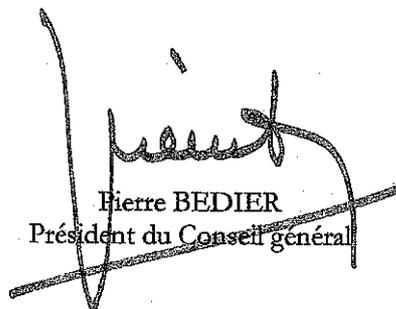
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Ghislain FOURNIER, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein du Comité de pilotage dans la lutte contre le saturnisme infantile.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-159
DELEGATION DE FONCTION
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

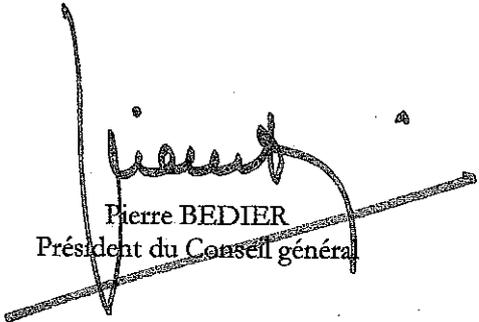
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

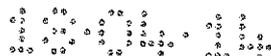
ARRETE :

Article premier : Monsieur Yves VANDEWALLE, Vice-Président du Conseil général représentera le Président du Conseil général à la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général



Certifié exécutoire conformément à l'article
L3131-1 du Code général des collectivités
territoriales

Transmission au contrôle de la légalité le 18-04-2014
Affichage le 18-04-2014
Publié au Bulletin Officiel Départemental
n° 292-AVRIL 2014



Yvelines
Conseil général

Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-160
DELEGATION DE FONCTION
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

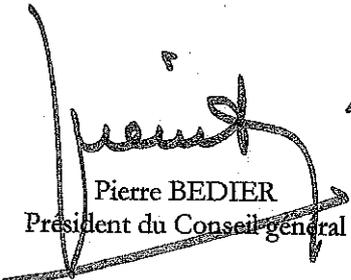
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

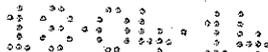
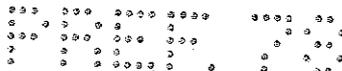
ARRETE :

Article premier : Monsieur Hervé PLANCHENAU, Vice-Président du Conseil général représentera le Président du Conseil général à la présidence de la Commission de délégation de service public.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-161

**DELEGATION DE FONCTION
ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DU THEATRE
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

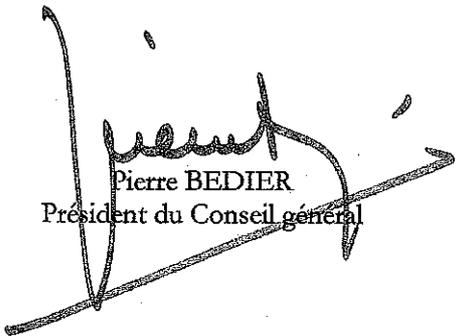
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

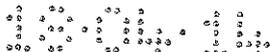
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Joël DESJARDINS, membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein de l'Assemblée générale de l'Association du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-162

**DELEGATION DE FONCTION
COMITE DEPARTEMENTAL D'INCITATION A LA CREATION ARTISTIQUE
(CODICA)**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

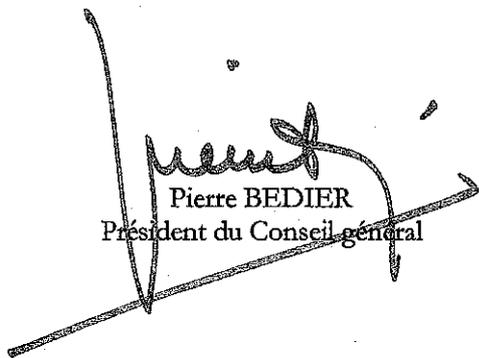
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Pierre LEQUILLER, Vice-Président du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein du Comité départemental d'incitation à la création artistique (CODICA).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-163

**DELEGATION DE FONCTION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
"THEATRE DE SARTROUVILLE"**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

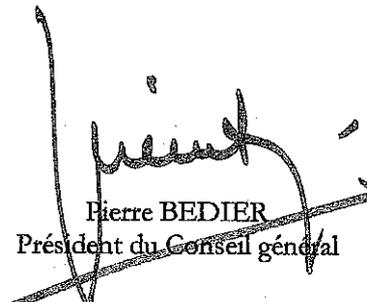
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Pierre FOND, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil d'administration de l'Association "Théâtre de Sartrouville".

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le **18 AVR. 2014**


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-184

REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CULTUREL « PORT ROYAL DES CHAMPS »

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 91-1215 du 28 novembre 1991 relatif aux groupements d'intérêt public constitués pour exercer les activités dans le domaine de la culture,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public culturel « Port Royal des Champs » approuvée par arrêté du 6 mars 2007 du Ministère de la Culture et de la Communication,

Vu en particulier l'article 20 de la convention précitée relatif à la composition du conseil d'administration du groupement constitué,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

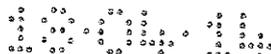
ARRETE :

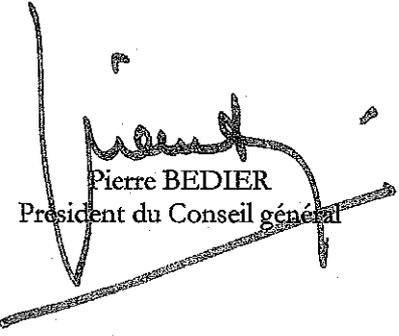
Article premier : Messieurs Pierre LEQUILLER et Yves VANDEWALLE, Vice-Présidents du Conseil général sont nommés pour représenter le Conseil général des Yvelines au conseil d'administration du groupement d'intérêt public culturel « Port-Royal des Champs ».

Article 2 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014




Pierre BEDIER
Président du Conseil général



Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-165

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DU MUSEE DEPARTEMENTAL MAURICE DENIS "LE PRIEURE" A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

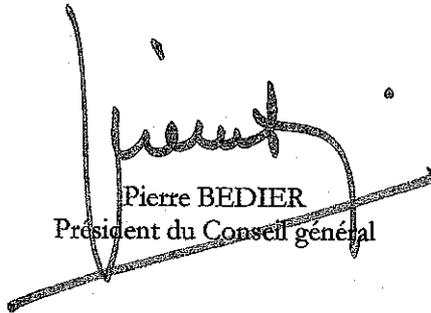
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

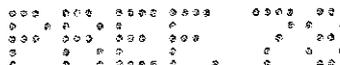
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Pierre LEQUILLER, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au Conseil du musée départemental Maurice Denis "Le Prieuré" à Saint-Germain-en-Laye.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-166

DELEGATION DE FONCTION JURY DU PRIX D'HISTOIRE LOCALE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

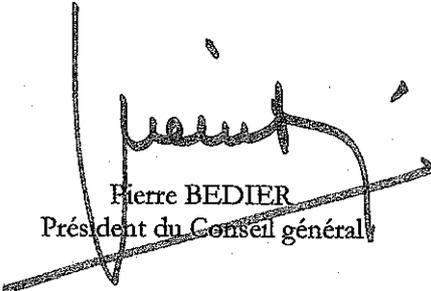
ARRETE :

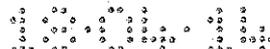
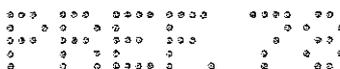
Article 1er : Monsieur Alexandre JOLY, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence du Jury du Prix d'Histoire Locale.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-167

DELEGATION DE FONCTION ASSOCIATION POUR FAVORISER LA CREATION D'ENTREPRISES DANS LES YVELINES (AFACE)

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

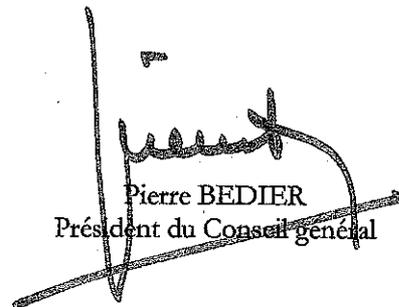
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

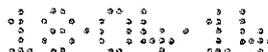
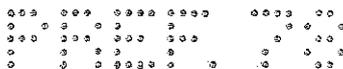
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Yves VANDEWALLE, Vice-Président du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein de l'Association pour favoriser la création d'entreprises dans les Yvelines (AFACE).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-168

**COMMISSION COMMUNALE
D'AMENAGEMENT FONCIER D'ORPHIN**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : La commission communale d'aménagement foncier d'Orphin est composée de :

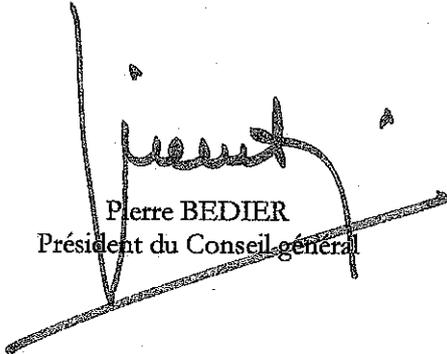
Titulaire : Madame Christine BOUTIN

Suppléant : Monsieur Hervé PLANCHENAULT

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-169

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE LA FACULTE DE MEDECINE PARIS-OUEST

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

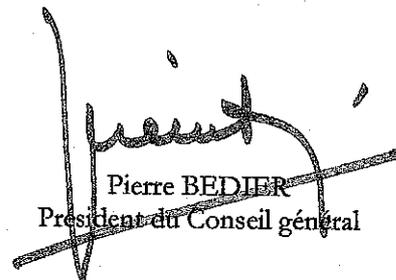
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

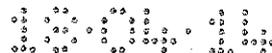
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Daniel LEVEL, Membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la présidence du Conseil de l'Unité de Formation et de Recherche de la Faculté de Médecine Paris-Ouest.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-170

**DELEGATION DE FONCTION
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION AGRICOLE**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

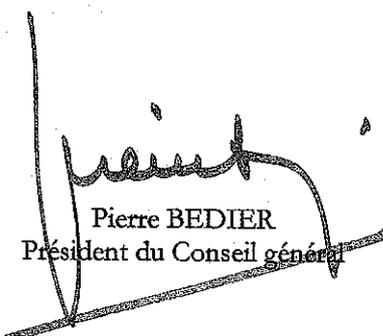
ARRETE :

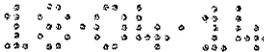
Article 1er : Monsieur Yves VANDEWALLE, Vice-président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la Commission départementale d'orientation agricole.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-171

**DELEGATION DE FONCTION
COMITE D'ORIENTATION DE L'UNIVERSITE
DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

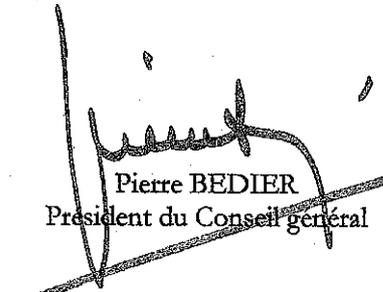
ARRETE :

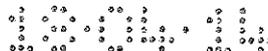
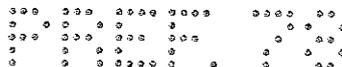
Article 1er : Monsieur Pierre LEQUILLER, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au Comité d'orientation de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-172

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL CONSULTATIF DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA COMMUNE DE LA VERRIERE

Le Président du Conseil général des Yvelines,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

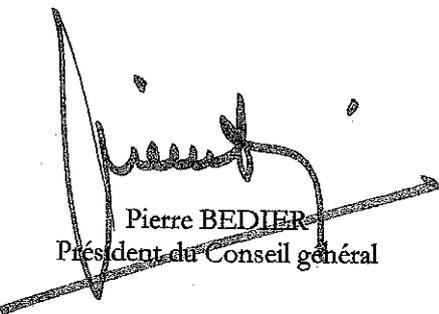
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

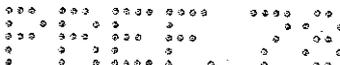
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Joël DESJARDINS, Membre de la Commission permanente du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein du Conseil consultatif de réussite éducative de la commune de La Verrière.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-173

**DELEGATION DE FONCTION
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL GERONTOLOGIQUE
DE PLAISIR-GRIGNON**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

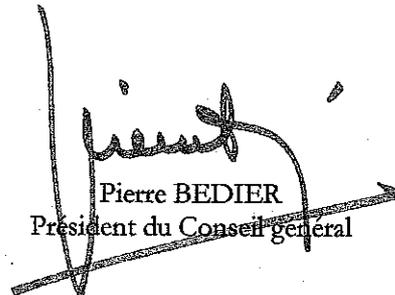
ARRETE :

Article premier : Monsieur Daniel LEVEL, Membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de surveillance de l'hôpital gériatrique de Plaisir-Grignon en tant que membre titulaire et Monsieur Jean-Michel GOURDON, membre de la Commission permanente du Conseil général, en tant que membre suppléant.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le

18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-174

**DELEGATION DE FONCTION
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA MAULDRE
DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 précisant les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté n° 11-765 du 22 décembre 2011 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France prononçant à compter du 1^{er} janvier 2012, la fusion de l'hôpital de Jouars-Pontchartrain et de l'hôpital de Montfort-l'Amaury et créant un nouvel établissement de santé dénommé « Centre hospitalier de la Mauldre »,

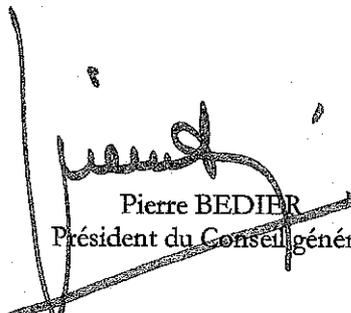
ARRETE :

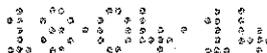
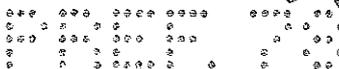
Article premier : Monsieur Hervé PLANCHENAULT, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines au conseil de surveillance du « centre hospitalier de la Mauldre » dont le siège social est situé au 23, rue Saint-Louis à Jouars-Pontchartrain (78760).

Article 2 : Dit que Monsieur Hervé PLANCHENAULT ne tombe pas sous le coup d'une des incompatibilités prévues à l'article L 6143-6 du Code de la Santé Publique.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-175

DELEGATION DE FONCTION COMITE CONSULTATIF DE GESTION DU BIOTOPE DU « BOUT DU MONDE » A EPONE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

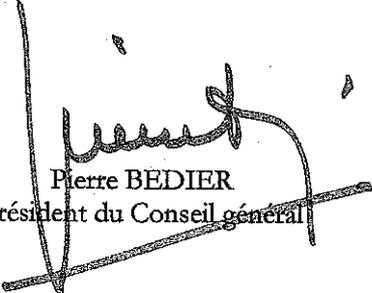
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

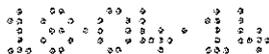
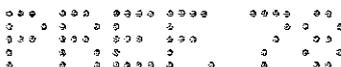
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Laurent RICHARD, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au Comité consultatif de gestion du Biotope du « Bout du Monde » à Epône.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-177

**DELEGATION DE FONCTION
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACTION
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

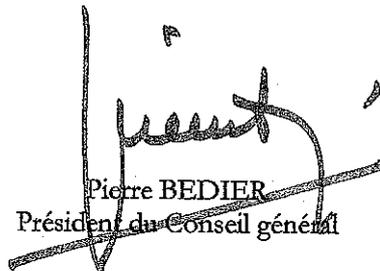
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

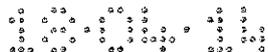
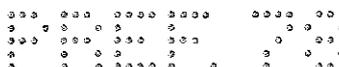
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Philippe BRILLAULT, Membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la Commission Départementale d'action contre les violences faites aux femmes.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-178

DELEGATION DE FONCTION ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION ILE-DE-FRANCE EUROPE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

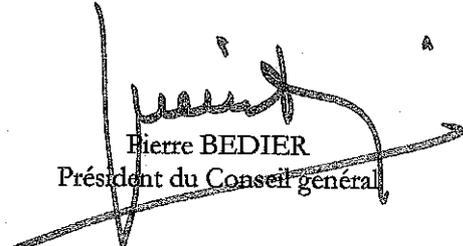
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Pierre LEQUILLER, 1^{er} Vice Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au sein de l'Assemblée générale de l'Association Ile-de-France Europe.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-179

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION DE SELECTION POUR LES PROJETS AUTORISES EN APPLICATION DU c DE L'ARTICLE L 313-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (COMPETENCE MIXTE - DEPARTEMENT / AGENCE REGIONALE DE SANTE)

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009,

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du Code de l'Action sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article premier : Monsieur Olivier DELAPORTE, Vice-président du Conseil général est désigné pour représenter le Président du Conseil général à la co-présidence de la commission de sélection pour les projets autorisés en application du c de l'article L 313-3 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : Sont désignés, par ailleurs, pour représenter l'Assemblée départementale à la commission citée à l'article premier du présent arrêté :

TITULAIRES :

- Philippe BRILLAULT
- Daniel LEVEL

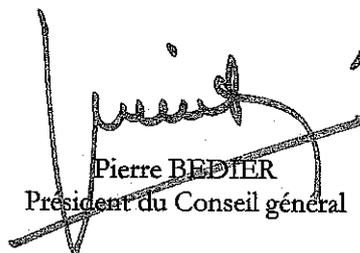
SUPPLEANTS :

- Olivier de LA FAIRE
- Ghislain FOURNIER

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014




Pierre BÉDIER
Président du Conseil général



Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-180

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJETS SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL POUR LES PROJETS AUTORISES EN APPLICATION DU a DE L'ARTICLE L 313-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (STRICTE COMPETENCE DEPARTEMENTALE)

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009,

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du Code de l'Action sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article premier : Monsieur Olivier DELAPORTE, Vice-président du Conseil général est désigné pour représenter le Président du Conseil général à la présidence de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social pour les projets autorisés en application du a de l'article L 313-3 du code de l'Action sociale et des Familles.

Article 2 : Par ailleurs, sont désignés pour représenter l'Assemblée départementale à la commission citée à l'article premier du présent arrêté :

TITULAIRES :

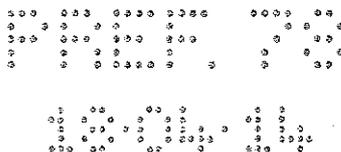
- Marie-Hélène AUBERT
- Philippe BRILLAULT
- Daniel LEVEL

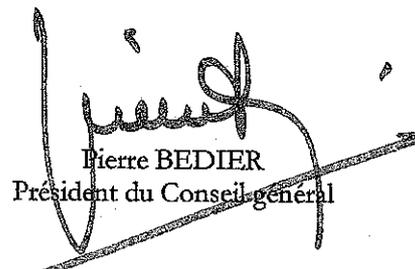
SUPPLEANTS :

- Olivier de LA FAIRE
- Ghislain FOURNIER
- Olivier LEBRUN

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014




Pierre BEDIER
Président du Conseil général



Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-181

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

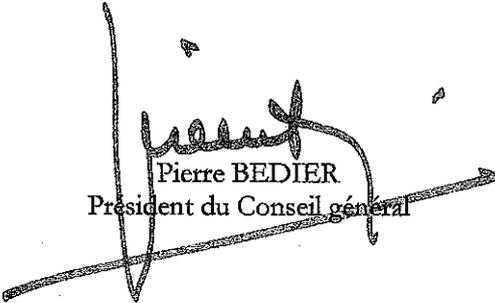
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

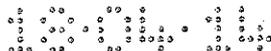
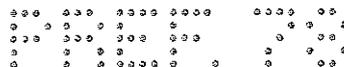
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Ghislain FOURNIER, Vice-président du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au Conseil départemental d'Action sociale.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-182

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MEULAN - LES MUREAUX

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

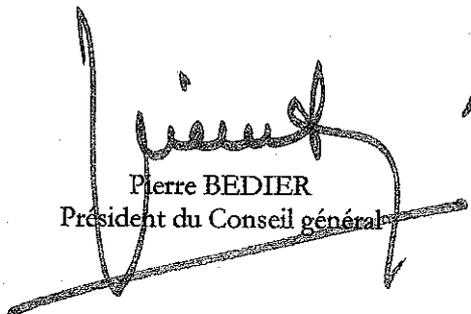
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

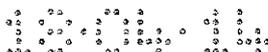
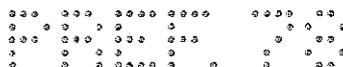
ARRETE :

Article premier : Monsieur Philippe TAUTOU, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Meulan - Les Mureaux.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-183

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS QUESNAY DE MANTES-LA-JOLIE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

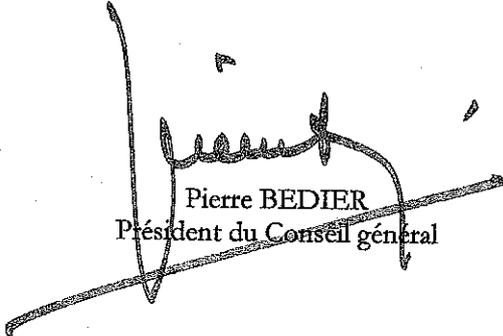
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article premier : Monsieur Didier JOUY, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de surveillance du centre hospitalier François Quesnay de Mantes-la-Jolie.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-184

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

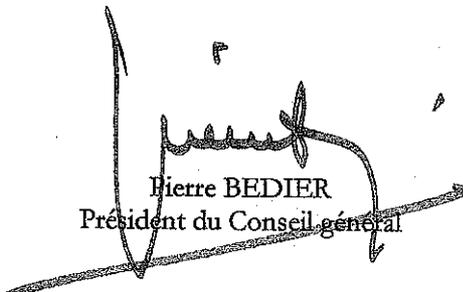
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

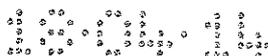
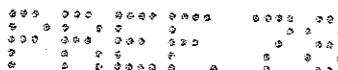
ARRETE :

Article premier : Monsieur Olivier de LA FAIRE, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de surveillance du centre hospitalier de Versailles.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-185

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

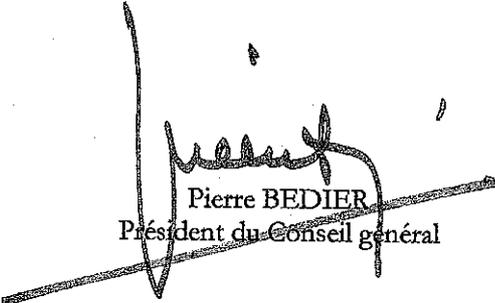
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

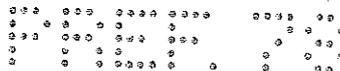
ARRETE :

Article premier : Madame Christine BOUTIN, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de surveillance du centre hospitalier de Rambouillet.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-186

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE PERSONNALITE QUALIFIEE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Au titre des personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif et culturel appelées à siéger au sein du Conseil départemental de l'Education Nationale, propose la candidature de

Membre titulaire

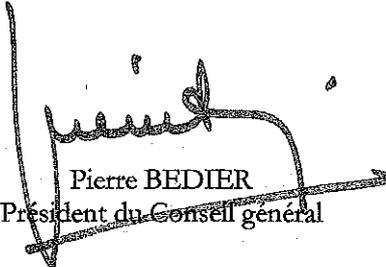
Membre Suppléant

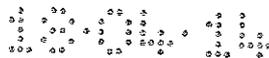
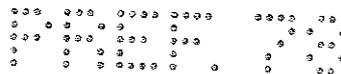
Monsieur Arnaud LEGROS

Monsieur Michel FRANGVILLE

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-187

DELEGATION DE FONCTION COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

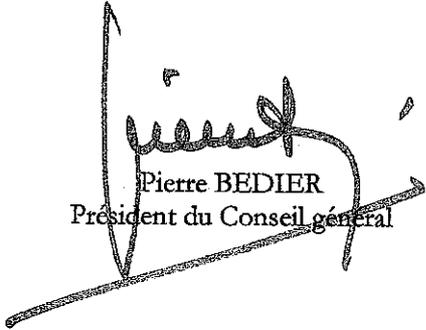
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

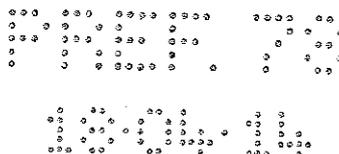
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Olivier LEBRUN, Membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général à la Commission Départementale de l'accueil des jeunes enfants.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-188

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'INSTITUT THEOPHILE ROUSSEL A MONTESSON

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

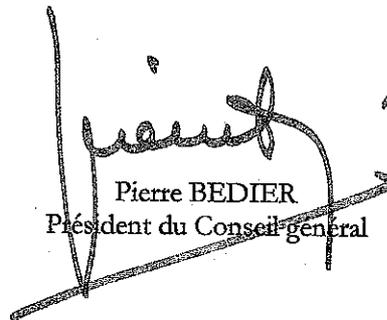
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

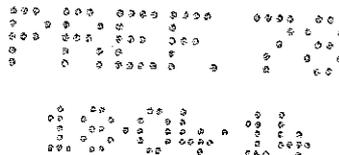
Article premier : Monsieur Jean-François BEL, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de surveillance de l'Institut Théophile Roussel à Montesson.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014.



Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-189

**DELEGATION DE FONCTION
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE « CHARCOT »
A PLAISIR**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

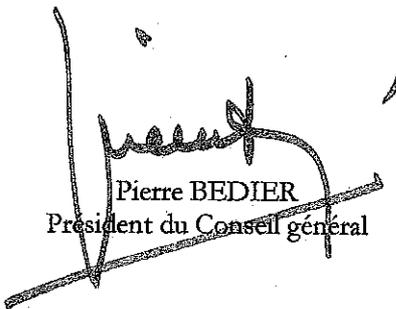
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

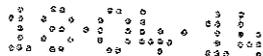
ARRETE :

Article premier : Monsieur Philippe PIVERT, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général en tant que membre titulaire au conseil de surveillance de l'hôpital psychiatrique « Charcot » à Plaisir et Monsieur Jean-Michel GOURDON, membre de la Commission permanente du Conseil général, en tant que membre suppléant

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-190

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE GERONTOLOGIE ET D'ACCUEIL SPECIALISE A CHEVREUSE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

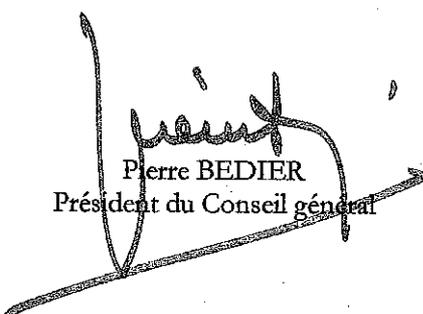
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

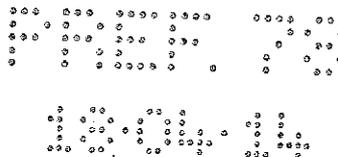
ARRETE :

Article premier : Monsieur Yves VANDEWALLE, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de surveillance du centre de gérontologie et d'accueil spécialisé à Chevreuse.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-191

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE MOYEN SEJOUR POUR CONVALESCENCE, CURE ET READAPTATION DU VESINET

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

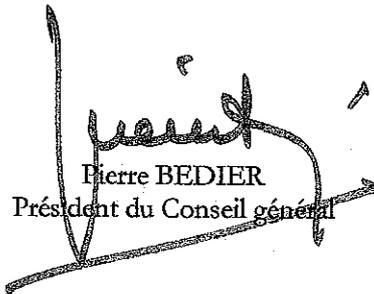
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

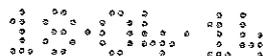
Article premier : Monsieur Jean-François BEL, Vice-Président du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général en tant que membre titulaire et Monsieur Maurice SOLIGNAC, Conseiller général en tant que membre suppléant, au conseil de surveillance du centre de moyen séjour pour convalescence, cure et réadaptation du Vésinet.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18. AVR. 2014



Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-192

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION-LONGCHENE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

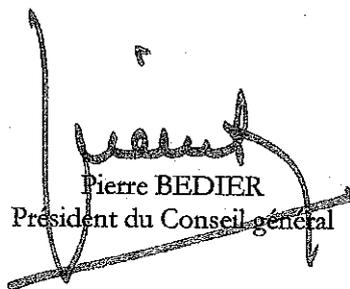
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

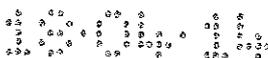
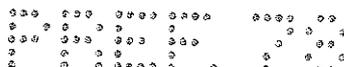
ARRETE :

Article premier : Monsieur Jean-Louis BARTH, Membre de la Commission permanente du Conseil général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil de surveillance du centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion-Longchêne.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-193

DELEGATION DE FONCTION CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE (ENSP)

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

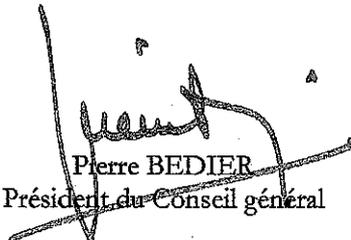
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

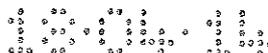
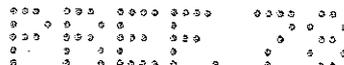
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Olivier de LA FAIRE, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-194

**DELEGATION DE FONCTION
CONSEIL D'ECOLE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES MAITRES DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES**

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

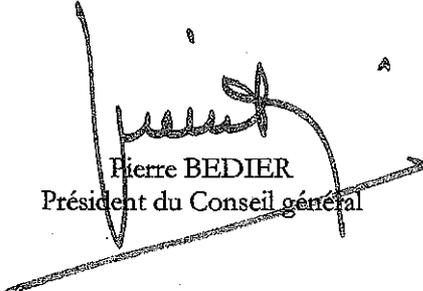
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Olivier de LA FAIRE, Conseiller général, représentera Monsieur le Président du Conseil général au Conseil d'école de l'Institut Universitaire de formation des maîtres de l'Académie de Versailles.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-195

DELEGATION DE FONCTION COMITE DEPARTEMENTAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Le Président du Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

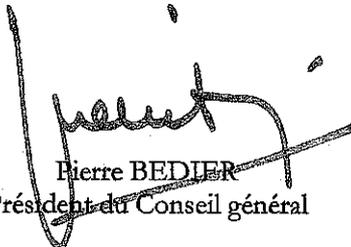
Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

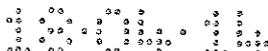
ARRETE :

Article 1er : Monsieur Jean-François BEL, Vice-président du Conseil général représentera Monsieur le Président du Conseil général au Comité départemental de l'information géographique.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil général





Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-196

DELEGATION DE FONCTION COMMISSION EXECUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Le Président du Conseil Général

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE :

Article 1er : La Commission exécutive du groupement d'intérêt public (GIP) maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est composée comme suit :

Membres titulaires :

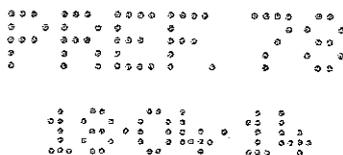
- Monsieur Olivier DELAPORTE
- Monsieur Olivier LEBRUN
- Monsieur Ghislain FOURNIER

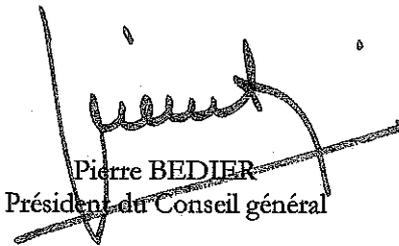
Membre suppléants :

- Madame Jeanine MARY
- Monsieur Philippe BRILLAULT
- Monsieur Daniel LEVEL

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Versailles, le 18 AVR. 2014




Pierre BEDIER
Président du Conseil général

Certifié exécutoire conformément à l'article L. 3131-1 du code général des collectivités territoriales

Transmission au contrôle de légalité le 18-04-2014

Affichage le 18-04-2014

Publié au Bulletin Officiel Départemental n°292-AVRIL 2014



Yvelines
Conseil général

Cabinet du Président

Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE n° AD 2014-197

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
COMMISSION EXECUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES**

Le Président du Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil général n° 2014-CG-9-4372.1 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président du Conseil général des Yvelines,

ARRETE

Article 1 :

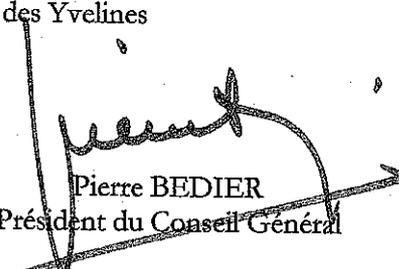
La Présidence de la Commission exécutive du groupement d'intérêt public (GIP) Maison départementale des personnes handicapées des Yvelines (MDPH 78) est déléguée à :

Monsieur Olivier DELAPORTE, Vice-président du Conseil général.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines

Versailles, le 18 AVR. 2014


Pierre BEDIER
Président du Conseil Général

MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES
DES YVELINES

MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES
DES YVELINES



Cabinet du Président
Service Administratif de l'Assemblée

ARRETE N° AD 2014-198
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AU SEIN DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le Président du Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 3221-3 qui confère le droit au Président de déléguer sa signature,

Vu la délibération n° 2014-CG-9-4377.1 en date du 11 avril 2014 portant délégation du Conseil Général au Président dans le cadre des articles L. 3211-2, L. 3221-10, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur Jérémie DISS exerce les fonctions de Directeur des Affaires Juridiques,

Considérant que dans un souci de bon fonctionnement de l'administration départementale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans les domaines ci-dessous détaillés,

Sur proposition du Directeur général des services,

Arrête :

Article 1er : Délégation est donnée à M. Jérémie DISS, Directeur des Affaires Juridiques, dans le cadre de ses attributions, à l'effet de signer ou viser au nom du Président du Conseil Général toutes correspondances, notes, pièces administratives, ampliation de tout acte administratif et arrêt des pièces comptables, ordres de mission et états de frais de déplacement des collaborateurs de la direction, à l'exception des arrêtés de tous ordres, des notifications, des marchés, des contrats, et des décisions faisant grief.

Article 2 : Par dérogation aux dispositions énoncées ci-avant, délégation est également donnée à M. Jérémie DISS, à l'effet de signer les marchés, les bons de commande, et ordres de service dans la limite de 15.000 € H.T.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie DISS, Directeur des Affaires Juridiques, délégation est donnée à l'effet de signer ou viser les documents cités aux articles 1 et 2 à M. Michel FRANGVILLE, Directeur Général adjoint - Ressources.

Article 4 : Dans les documents énumérés aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté, il convient de préciser le sens des termes suivants :

* Par arrêt des pièces comptables il faut entendre les pièces comptables :

- d'engagement (dépenses) ou d'assiette (recettes),
- de liquidation.

* les ordres de mission et états de frais de déplacements relatifs à M. le Directeur seront soumis à la signature exclusive de M. le Directeur Général adjoint - Ressources,

* les autorisations de poursuite seront soumises à la signature exclusive de Monsieur le Président du Conseil Général.

Article 5 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

